

Les Cahiers du CEIDEF

**Point de vue du milieu de garde
face aux signalements
de la maltraitance**

sous la direction
d'Annie Stipanovic
et Carl Lacharité

Les éditions



CEIDEF

LES CAHIERS DU CEIDEF

Point de vue du milieu de garde
face aux signalements
de la maltraitance

sous la direction
d'Annie Stipanovic
et Carl Lacharité

juin 2020

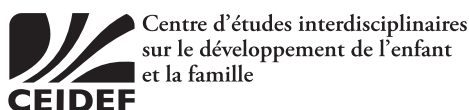
Point de vue du milieu de garde face aux signalements de la maltraitance

sous la direction d'Annie Stipanivic et Carl Lacharité

© 2020 CEIDEF/UQTR

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée
à la condition de mentionner la source de la manière suivante :

Stipanivic, A. & Lacharité, C. (2020). Point de vue du milieu de garde
face aux signalements de la maltraitance. Dans *Les Cahiers du
CEIDEF : Vol. 7*. Trois-Rivières, QC: CEIDEF/UQTR.



CEIDEF
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
CANADA

819-376-5156
www.uqtr.ca/ceidef/

Le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement
de l'enfant et la famille (CEIDEF) est un centre de recherche
de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) qui regroupe
des chercheurs provenant de différents départements.
Le centre jouit d'une réputation internationale et développe
de nombreux partenariats avec les milieux académiques,
institutionnels et communautaires.

ISBN 978-2-924451-25-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-924451-26-7 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives du Canada, 2020

Ce travail a été soutenu financièrement par le Ministère
de la Justice, le Ministère de la Santé et des services sociaux,
le Ministère de la Famille et l'organisme Avenir d'enfants.

Québec 

 **AVENIR D'ENFANTS**
DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES

Les éditions

CEIDEF

**publication réalisée
par Les éditions CEIDEF**

coordination
Marleen Baker

comité de rédaction
Carl Lacharité
Marleen Baker
Marc Ludvik

comité de lecture
Lyne Douville
Nathalie Trudel

**conception graphique
et mise en page**
Marc Ludvik

révision linguistique
Émilie Lépine
Ariane Normand

principales polices de caractères :
Myriad Pro
Chaparral Pro



Le Groupe de recherche
et d'intervention auprès des enfants
vulnérables et négligés (GRIN)
participe financièrement
à la production des Cahiers du CEIDEF.

Les Cahiers du CEIDEF

Les Cahiers du CEIDEF constituent une collection de publications consacrées à des sujets reliés à la vie familiale, l'enfance, l'adolescence, la parentalité, la conjugalité et l'environnement sociopolitique entourant les familles.

Le but des Cahiers est de mettre en valeur les connaissances tirées de la recherche sur ces sujets, notamment en sciences humaines et sociales, en sciences de la santé et en sciences de l'éducation. Cette mise en valeur vise en particulier les travaux des chercheurs, des étudiants et des partenaires de milieux de pratique associés au Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF). Des travaux provenant de collaborateurs externes peuvent aussi faire l'objet d'un numéro des Cahiers. La mission de transfert de connaissances des Cahiers touche principalement un auditoire composé de professionnels (en formation ou en exercice), de gestionnaires d'établissements ou d'organismes, d'agents de planification et de mise en œuvre de politiques sociales et de décideurs publics.

Après de cet auditoire, les Cahiers visent trois objectifs spécifiques :

- ❖ **Diffuser des connaissances** sous forme de synthèses de la documentation et d'analyses de faits saillants sur un thème particulier, synthèses et analyses pouvant s'avérer pertinentes pour les acteurs de terrain;
- ❖ **Proposer une réflexion**, appuyée sur une argumentation étoffée et portant sur un thème particulier, réflexion qui ouvre de nouvelles perspectives ou explore des perspectives moins connues à propos de ce thème et qui suscite une mise en question ou un regard critique concernant les pratiques sociales actuelles;
- ❖ **Décrire, analyser des pratiques sociales** reliées à un thème particulier de façon à faire apparaître leurs fondements, leurs enjeux et leurs effets. Ces pratiques peuvent relever d'un large spectre d'actions cliniques/thérapeutiques, éducatives, psychosociales, mais aussi d'actions reposant sur une logique de développement des communautés (ou développement social local), de santé publique ou de politique publique.

Les Cahiers du CEIDEF

Sujets traités par les Cahiers du CEIDEF :

- 1** **Participation des parents et services de protection de l'enfance**
Carl Lacharité — janvier 2015
- 2** **Quelques figures de proue du mouvement communautaire famille**
Andrée Rivard — novembre 2015
- 3** **Penser la parentalité au Québec : un modèle théorique et un cadre conceptuel pour l'initiative Perspectives parents**
Carl Lacharité, Tamarha Pierce, Sylvie Calille, Marleen Baker et Maxime Pronovost — décembre 2015
- 4** **La perspective des parents sur leur expérience avec de jeunes enfants : une recherche qualitative reposant sur des groupes de discussion dans le cadre de l'initiative Perspectives parents**
Carl Lacharité, Sylvie Calille, Tamarha Pierce et Marleen Baker — mai 2016
- 5** **L'ethnographie institutionnelle : une approche critique de la recherche sur les rapports entre les personnes et les institutions**
Carl Lacharité — juin 2017
- 6** **« Être une bonne mère » : représentations de la maternité dans deux magazines canadiens sur l'art d'être parent**
Mireille Lalancette et Patricia Germain — mars 2018
- 7** **Point de vue du milieu de garde face aux signalements de la maltraitance**
sous la direction d'*Annie Stipanovic et Carl Lacharité* — juin 2020

- vii Liste des figures
- vii Liste des tableaux
- ix À propos des autrices et auteurs

Table des matières

- 1 Introduction
- 3 __ Être témoin
- 4 __ Références

Chapitre 1

- 7 **Portrait des enfants âgés de 0 à 5 ans et leur signalement par les milieux de garde : une analyse thématique de l'ÉIQ-2014**
- 7 __ Les enfants 0-5 ans évalués par les service de protection de la jeunesse
- 8 __ Taux d'enfants évalués
- 8 __ Taux d'enfants évalués avec maltraitance/trouble de comportement sérieux corroborée
- 10 __ La fréquentation des milieux de garde et le signalement par les milieux de garde en 2014
- 11 __ Les enfants 0-5 ans évalués qui ont été signalés par les milieux de garde en 2014
- 16 __ Synthèse et pistes de réflexion
- 19 __ Conclusion
- 20 __ Références

Chapitre 2

- 23 **Maltraitance et milieu de garde, ce que la littérature en dit**
- 23 __ Les facteurs d'influence
- 23 __ Facteurs situationnels
- 24 __ Facteurs individuels
- 25 __ Critique de la littérature
- 26 __ Références

Chapitre 3

29 **Quand les intervenants en milieux de garde sont confrontés à la maltraitance**

29 __ Méthodologie

30 __ Analyse des résultats

30 _ Les préoccupations du personnel des milieux de garde et les pratiques professionnelles

33 _ Les enjeux liés au signalement d'une situation au dispositif de protection de la jeunesse

35 __ Conclusion

35 __ Références

Chapitre 4

37 **La notion d'incertitude au centre de la prise de décision**

38 __ Manifestations de la notion d'incertitude à travers le discours des participants

38 _ Émotions et pensées

39 _ Comportements

41 __ L'incertitude et les autres facteurs

41 _ L'influence de la situation

42 _ L'influence des facteurs organisationnels

44 _ L'influence des facteurs individuels

45 __ Conclusion

46 __ Références

47 **Conclusion**

48 __ Références

Liste des figures

- 9 **Figure 1a**
Taux d'enfants 0-5 ans selon la forme de maltraitance/trouble de comportement sérieux corroborée
- 9 **Figure 1b**
Taux d'enfants 6-17 ans selon la forme de maltraitance/ trouble de comportement sérieux corroborée
- 31 **Figure 2**
Carte conceptuelle des thèmes qui se dégagent de l'analyse des échanges dans les groupes de discussion

Liste des tableaux

- 10 **Tableau 1**
Source de signalement et fréquentation d'un milieu de garde ou d'un établissement scolaire selon l'âge de l'enfant 0-5 ans évalué
- 12 **Tableau 2**
Caractéristiques des enfants 0-5 ans et des situations évaluées, selon la source du signalement
- 13 **Tableau 3**
Difficultés de fonctionnement observées chez les enfants 0-5 ans évalués, selon la source du signalement
- 14 **Tableau 4**
Décisions et interventions durant l'évaluation des enfants 0-5 ans, selon la source du signalement
- 15 **Tableau 5**
Caractéristiques du milieu de vie des enfants 0-5 ans évalués, selon la source du signalement
- 16 **Tableau 6**
Difficultés de fonctionnement observées chez la première figure parentale des enfants 0-5 ans évalués, selon la source du signalement

Annie Stipanivic, Ph. D.

est professeure au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et neuropsychologue en enfance. Elle occupe les fonctions de directrice du Département depuis 2019. Après avoir œuvré six ans dans le réseau de la santé, elle concentre maintenant sa pratique à la formation, la recherche et la gestion. Elle est chercheure régulière au CEIDEF et à l'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme du CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec. Ses intérêts de recherche couvrent la neuropsychologie — versant exécutif du trouble du spectre de l'autisme — et l'intervention en réadaptation cognitive, notamment à travers l'interaction entre le parent et son enfant.

À propos des autrices et auteurs

Carl Lacharité, Ph. D.

est psychologue et professeur titulaire au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il est membre du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF). Il est aussi professeur associé à l'Université fédérale de Rio Grande au Brésil.

Tout au long de sa carrière, il a œuvré à développer des manières respectueuses et éthiques de travailler avec des familles en grande détresse, et ce, à partir de divers contextes institutionnels (protection de l'enfance, prévention psychosociale, action communautaire, etc.).

Ses travaux ont été publiés dans plusieurs revues internationales et servent actuellement de fondements au développement des services intégrés face à la négligence envers les enfants au Québec, en Europe et au Brésil. Il est aussi étroitement impliqué dans le développement d'innovations sociales visant à valoriser la place des pères dans les services auprès des enfants et des familles et à développer des pratiques d'action communautaire auprès des familles.

Delphine Collin-Vézina, Ph. D.

est psychologue clinicienne de formation. Elle est directrice du Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill. Elle est professeure agrégée à l'École de travail social de l'Université McGill et membre associée du département de pédiatrie. Elle est titulaire de la chaire Nicolas Steinmetz et Gilles Julien en pédiatrie sociale en communauté. Son programme de recherche vise à mieux comprendre l'impact des événements traumatiques vécus par les enfants et les adolescents, ainsi que leurs expériences avec les services qui leur sont destinés.

Angela Esquivel, Ph. D. (c)

est assistante de recherche au Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF) pour le projet de recherche Expériences Adoptions et étudiante au doctorat en psychologie (profil recherche, concentration en études familiales) à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ses intérêts de recherche axés notamment dans les pratiques parentales et le développement de la relation parent-enfant l'amènent à développer particulièrement une expertise en adoption internationale. Elle a à son actif des présentations internationales sur la parentalité adoptive et l'attachement de l'enfant adopté.

Nadine Girouard, Ph. D., M.B.A.

est agente de planification, de programmation et de recherche de direction à la Direction de l'enseignement universitaire et de recherche du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Chargée de projet, elle assume actuellement les différentes phases de la gestion du projet de l'Espace participatif de recherche clinique en réadaptation en déficience physique de Montréal (IURDPM-CCSMTL). Elle a travaillé comme coordonnatrice de recherche pour l'*Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse* de 2014 à 2019.

Sonia Hélie, Ph. D.

est chercheure à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal depuis 2005. Professeure associée à l'École de travail social de l'Université de Montréal et à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, elle dirige l'*Étude d'incidence québécoise sur les signalements en protection de la jeunesse* et le volet quantitatif de l'évaluation d'impacts de la *Loi sur la protection de la jeunesse* sur la stabilité des enfants. Elle s'intéresse à l'épidémiologie des mauvais traitements envers les enfants, aux trajectoires des enfants dans les services de protection de la jeunesse et la stabilité des enfants placés auprès d'une personne significative.

Marie Paquette, Ph. D. (c)

est étudiante au doctorat en psychologie (profil recherche et intervention) à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Son projet doctoral porte sur le rôle des milieux de garde préscolaires en matière de protection de l'enfance. Elle s'intéresse aux facteurs susceptibles d'influencer la propension des éducateurs à signaler les cas soupçonnés de maltraitance intrafamiliale ainsi qu'au processus décisionnel sous-jacent en situation d'incertitude. Elle a également collaboré à des projets de recherche en neurosciences et en psychologie sociale touchant la problématique du trouble du spectre de l'autisme. Elle effectue actuellement son internat en neuropsychologie aux programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique du CIUSSS de l'Estrie — Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Nico Trocmé, MSW, Ph. D., T.S., FRSC

est directeur de l'École de travail social à l'Université McGill où il détient la chaire Philip Fisher en travail social. Il dirige depuis 30 ans des études sur les politiques et les services de protection de l'enfance au Canada.

Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé, 2002), la violence est l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès. Il s'agit d'une définition très large qui comprend aussi bien la violence interpersonnelle, les comportements suicidaires que les conflits armés.

Introduction

La violence familiale à l'égard des enfants constitue une des formes que peut prendre la violence interpersonnelle. Elle inclut les agressions de nature physique, psychologique ou sexuelle menaçant l'intégrité physique ou psychologique d'un enfant (Affi, MacMillan, Boyle, Taillieu, Cheung, et Sareen, 2014). Ces agressions sont en fait des gestes commis ou omis par la personne responsable de l'enfant tels que par l'indifférence affective. Dans un cas comme dans l'autre, cette notion de violence implique une idée de comportements, et non de sentiments ou d'émotions, qui viennent se placer sur un continuum de sévérité (Dufour, 2019). Certains comportements peuvent être jugés « mineurs », par exemple quand on pense à des gestes parentaux assez courants tels qu'une gifle, que certains hésiteraient même à qualifier de violents pour des raisons de culture ou de valeurs personnelles (Cyr, Michel, et Dumais, 2013; Finn-Velasquez, Shuey, Korake, et Miller, 2015). À l'opposé se retrouvent des situations qui menacent sérieusement la sécurité ou le développement d'un enfant, reconnues comme des manifestations de violence sévère ou de maltraitance (Chamberland, Laporte, et Lavergne, 2003). Entre les deux pôles, il existe une zone grise où les balises du tolérable et de l'inacceptable se côtoient. C'est à l'intérieur de celle-ci que de nombreuses personnes peuvent être témoins de certains comportements parentaux ou d'indices suggestifs dont l'enfant est porteur.

En 1977, l'Assemblée nationale adoptait une Loi établissant les droits des enfants et des parents ainsi que des principes directeurs. Depuis son entrée en vigueur en 1979, la **Loi de la protection de la jeunesse** (LPJ) régit au Québec la protection de l'enfance. Elle vise à prévenir la maltraitance et la négligence ainsi qu'à protéger les mineurs contre toute situation compromettant leur sécurité. L'application de la Loi s'adresse aux enfants qui se trouvent « dans une situation d'abandon, de négli-

gence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'ils présentent des troubles de comportement sérieux » (art. 38).

La LPJ stipule que le développement d'un enfant ou sa sécurité est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve en situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitement psychologique, d'abus sexuel, d'abus physique ou lorsqu'il présente des troubles de comportements sérieux (art. 38).

Abandon : Lorsque les parents d'un enfant sont décédés ou n'en assurent pas le soin, l'entretien ou l'éducation et que dans ces deux situations, ces responsabilités ne sont pas assumées, compte tenu des besoins de l'enfant, par une autre personne (art. 38a). Cette catégorie peut être considérée comme une forme extrême de négligence (Barudy, 2007).

Négligence : La négligence survient lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas, ou risquent sérieusement de ne pas répondre, à ses besoins fondamentaux sur le plan physique (en ne répondant pas à ses besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement), de la santé ou encore sur le plan éducatif (art. 38b).

Mauvais traitements psychologiques : Une situation de mauvais traitements psychologiques survient lorsque l'enfant est victime, de façon grave ou continue, de comportements de nature à lui causer un préjudice (i.e. indifférence, dénigrement, rejet affectif, contrôle excessif, isolement, exploitation, etc.) de la part de ses parents. Il y a mauvais traitements psychologiques lorsque ces comportements sont perpétrés par une autre personne et que les parents de l'enfant ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Les situations de violence conjugale, soit lorsque l'enfant est souvent *témoin de violence verbale, physique ou psychologique* entre ses parents ou dans sa famille constitue également une forme de mauvais traitement psychologique (art. 38c).

Abus sexuel : L'abus sexuel réfère aux gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, que subit, ou risque sérieusement de subir, un enfant. Cela inclut toute forme d'exploitation sexuelle de la part des parents ou d'une autre personne (sans que les parents ne prennent les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation) (art. 38d).

Abus physique : Il y a abus physique lorsque l'enfant subit, ou risque sérieusement de subir, des sévices corporels ou des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou d'une autre personne (sans que les parents ne prennent les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation) (art. 38e).

Troubles de comportement sérieux : Cette dernière catégorie fait référence à l'occurrence de comportements répétés ou graves de l'enfant qui mettent à risque son intégrité physique ou psychologique ou celle d'autrui. Ces comportements sont signalés « lorsque les parents ne prennent pas les mesures nécessaires pour mettre fin à la situation » ou que le jeune, âgé de 14 ans et plus, s'y oppose (art. 38f).

Ces différentes manifestations peuvent être vécues de manière isolée ou combinée chez un même enfant. L'avancement de la recherche dans le domaine est sans équivoque : peu importe sa forme, la maltraitance entraîne des conséquences significatives néfastes au plan du développement bio-psycho-social de l'enfant à travers sa trajectoire de vie (Maguire, Williams, Naughton, Cowley, Tempest, Mann, et coll., 2015; Nolin et Éthier, 2007; Odhayani, Watson, et Watson, 2013; Milot, Collin-Vézina, et Godbout, 2018; Yang, Font, Ketchum, et Kim, 2018).

Être témoin

En vertu de la LPJ, il incombe à tout professionnel (i.e. psychologues, médecins, orthopédagogues, etc.) œuvrant auprès des enfants de signaler s'ils ont, dans l'exercice de leur profession, un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant sont (ou peuvent être) compromis. Les employés qui travaillent auprès d'enfants, les corps policiers, les enseignants et le personnel des milieux de garde sont aussi soumis à cette obligation. Les citoyens en général (i.e. voisins, membres de la famille) sont quant à eux tenus de signaler les situations d'abus sexuel ou d'abus physique si elles sont soupçonnées sur la base d'un motif raisonnable. Force est de constater que les intervenants à la petite enfance deviennent des acteurs importants compte tenu de la vulnérabilité présentée par les enfants de cet âge.

Depuis dix ans, le Québec connaît une hausse du taux de fréquentation des milieux de garde par les enfants âgés entre 0 et 5 ans (Ministère de la Famille, 2018). Lors de l'année 2017-2018, 62 % des petits québécois fréquentent un milieu de garde préscolaire (Ministère de la Famille, 2018). La majorité de ces jeunes enfants fréquentent ces milieux à temps plein, cinq jours par semaine (Institut de la statistique du Québec, 2011). Ces établissements représentent ainsi, pour de nombreux enfants, un second milieu de vie. Les éducateurs travaillant au sein de ces milieux côtoient quotidiennement ces jeunes enfants. Ils sont donc des témoins privilégiés de leur développement. Par leur présence dans la vie de ces jeunes d'âge préscolaire mais également des liens qui se tissent avec eux (Bowlby, 2007; Champenois et Tereno, 2016), nous pouvons penser que le personnel des milieux de garde joue par ailleurs un rôle très important en matière de protection de l'enfance et de prévention de la maltraitance.

L'objectif de ce cahier est de rapporter les principaux résultats d'un projet mené en 2016-2017 par des chercheurs du CEIDF et le *Centre de*

liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP), nouvellement appelé *Humanovis*, dans le cadre d'une collaboration de recherche à la fois périlleuse et novatrice. Ce projet visait à élaborer et à réaliser un processus de mobilisation des connaissances tacites et scientifiques afin de documenter les obstacles au signalement rencontrés par le personnel des milieux de garde au Québec. Pour ce faire, deux chantiers ont été mis en branle simultanément. Un premier volet scientifique a été engagé à l'intérieur duquel différentes notions en lien avec la maltraitance et la pratique en milieu de garde ont été explorées. Un second volet de la démarche visait une prise de contact direct avec les intervenantes sur le terrain. Cette approche a permis de réunir puis de confronter l'expérience des principaux acteurs concernés à ce que renfermaient les écrits scientifiques. L'élaboration fondamentalement empirique de ce projet a donc permis de générer un savoir construit à partir du vécu des intervenants.

Le texte sera divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre dirigé par l'équipe de Sonia Hélie, chercheuse à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, offre une analyse de l'état de la situation des enfants d'âge préscolaire qui font l'objet d'un signalement aux services de la protection de la jeunesse. Les deuxième et troisième chapitres ont été dirigés par Annie Stipanivic et Carl Lacharité, chercheurs au CEIDF. Le chapitre deux propose un survol des écrits entourant la situation des éducateurs dans un contexte de signalement potentiel. Le chapitre trois regroupe une synthèse des résultats de groupes de discussion menés dans différents milieux de garde de l'ouest de la province. Finalement, le chapitre quatre mené par Marie Paquette, candidate au doctorat en psychologie de l'UQTR, aborde la notion de l'incertitude à l'intérieur du processus de décision à l'intérieur duquel les intervenants des milieux de garde se retrouvent face à une situation de maltraitance soupçonnée.

Références

- Affi, T. O., MacMillan, H. L., Boyle, M., Taillieu, T., Cheung, L., & Sareen, J. (2014). Child abuse and mental disorders in Canada. *Canadian Medical Association Journal*, 186, E324-E332.
- Al Odhayani, A., Watson, W. J., & Watson, L. (2013). Conséquences comportementales de la violence faite aux enfants. *Canadian Family Physician*, 59(8), e350-e356.
- Barudy, J. (2007). La négligence et l'abandon des enfants. Dans J. Barudy (Éd.), *La douleur invisible de l'enfant: approche éco-systémique de la maltraitance* (chap. 4, pp. 81-101). Toulouse, France: Érès.
- Bowlby, R. (2007). Babies and toddlers in non-parental daycare can avoid stress and anxiety if they develop a lasting secondary attachment bond with one carer who is consistently accessible to them. *Attachment & Human Development*, 9, 307-319.

- Chamberland, C., Laporte, L., & Lavergne, C. (2003). Définir et reconnaître la violence faite aux enfants et aux femmes en contexte familial : considération éthique, théorique et empirique. Dans C. Chamberland (Éd.), *Violence parentale et violence conjugale : Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées* (pp. 7-62). Québec, QC : PUQ.
- Champenois, A., & Tereno, S. (2016). L'influence du lieu de garde sur le style d'attachement de l'enfant à l'enseignant en petite section d'école maternelle. *Médecine & hygiène*, 28, 159-175.
- Cyr, C., Michel, G., & Dumais, M. (2013). Child maltreatment as a global phenomenon: From trauma to prevention. *International Journal of Psychology*, 48(2), 141-148.
- Dufour, S. (2019). Enjeux en recherche et en intervention dans les situations de violence à l'égard des enfants en milieu familial. Dans S. Dufour & M.-È. Clément (Éds), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2^e éd., pp.1-14). Montréal, QC : Les éditions CEC.
- Finno-Velasquez, M., Shuey, E. A., Kotake, C., & Miller, J. J. (2015). Cultural considerations in refining intervention designs. Dans D. Daro, A.C. Donnelly, L.A. Hang, & B.J. Powell (Eds), *Advances in child abuse prevention knowledge: The perspective of new leadership* (pp. 93-117). New York, NY: Springer.
- Gingras, L., Audet, N., & Nanhou, V. (2011). *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009: portrait québécois et régional*. Rapport présenté par l'Institut de la statistique du Québec, Québec.
- Institut de la statistique du Québec. (2011). *Utilisation et préférences des familles quant à la garde régulière de leurs jeunes enfants selon l'indice de défavorisation*. Repéré à <https://www.aqcpe.com/content/uploads/2016/07/2011-isq-utilisation-indice-defavorisation.pdf>
- Maguire, S. A., Williams, B., Naughton, A. M., Cowley, L. E., Tempest, V., Mann, M. K., ... Kemp, A. M. (2015). A systematic review of the emotional, behavioral and cognitive features exhibited by school-aged children experiencing neglect or emotional abuse. *Child: Care, Health and Development*, 41(5), 641-653.
- Milot, T., Collin-Vézina, D. & Godbout, N. (2018). *Trauma complexe : comprendre, évaluer et intervenir*. Québec, QC : PUQ.
- Ministère de la Famille. (2018). *Statistiques officielles 2017-2018 du ministère de la Famille*. Repéré à <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/ministere/statistiques-officielles/Pages/index.aspx>
- Nolin, P., & Ethier, L. (2007). Using neuropsychological profiles to classify neglected children with or without physical abuse. *Child Abuse & Neglect*, 31(6), 631-643.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*.
- Yang, M. Y., Font, S. A., Ketchum, M., & Kim, Y. K. (2018). Intergenerational transmission of child abuse and neglect: Effects of maltreatment type and depressive symptoms. *Children and Youth Services Review*, 91, 364-371.

Portrait des enfants âgés de 0 à 5 ans et leur signalement par les milieux de garde : une analyse thématique de l'ÉIQ-2014

Sonia Hélie, Delphine Collin-Vézina, Nico Trocmé et Nadine Girouard

Le contenu de ce chapitre repose sur une analyse thématique des données collectées dans le cadre de l'*Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2014* (ÉIQ-2014). L'ÉIQ-2014 est une recherche réalisée périodiquement depuis 1998 auprès des intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements dans les **services de protection de la jeunesse** (SPJ) (Hélie, Collin-Vézina, Turcotte, Trocmé, et Girouard, 2017; Hélie, Trocmé, Turcotte, et Tourigny, 2012; Tourigny et coll., 2002). Elle a pour objectifs de fournir des estimations fiables à l'échelle du Québec sur la fréquence des situations évaluées à la suite d'un signalement aux SPJ et de décrire les caractéristiques des enfants évalués, de leurs figures parentales et de leur milieu de vie.

S'appuyant sur les données recueillies dans le cadre de l'ÉIQ-2014, le présent chapitre propose plus spécifiquement un portrait des enfants qui sont âgés de 0 à 5 ans au moment de leur évaluation et de la portion de ceux-ci qui sont signalés par les milieux de garde. Le contenu de ce chapitre est donc principalement descriptif et se veut une mise en contexte aux contenus qui sont présentés dans les chapitres subséquents. Dans un premier temps, les caractéristiques des enfants 0-5 ans évalués par les SPJ seront décrites et comparées à celles des enfants qui sont plus âgés au moment de leur évaluation. Dans un deuxième temps, la portion des 0-5 ans signalés par les milieux de garde sera examinée et comparée à la portion des 0-5 ans signalés par une autre source.

Les enfants 0-5 ans évalués par les services de protection de la jeunesse

Cette section dresse un portrait comparatif des enfants 0-5 ans et d'enfants plus vieux, d'abord pour l'ensemble des enfants évalués par les SPJ, et ensuite pour la portion de ceux-ci pour lesquels la maltraitance/troubles de comportement sérieux (TC) est corroborée à l'issue de l'évaluation. Chaque fois, deux aspects sont décrits : les tendances observées dans le temps entre 1998 et 2014, puis l'état de situation qui prévalait en 2014.

PDF

Taux d'enfants évalués

Entre 1998 et 2014, le taux d'enfants évalués par les SPJ a augmenté, et ce, pour tous les groupes d'âge. Le taux est passé de 15,8 à 17,9 pour mille parmi les enfants 0-2 ans, alors que chez les 3-5 ans, il est passé de 14,7 à 18,3 pour mille. Chez les 6-11 ans, le taux a progressé de 12,8 à 23,2 pour mille et chez les 12-17 ans, il est passé de 18,2 à 21,1 pour mille. L'augmentation est particulièrement marquée chez les 6-11 ans (81 % d'augmentation) et chez les 3-5 ans (24 % d'augmentation). On constate ainsi qu'en 2014, les enfants plus jeunes ont un taux d'évaluation plus faible que les plus vieux.

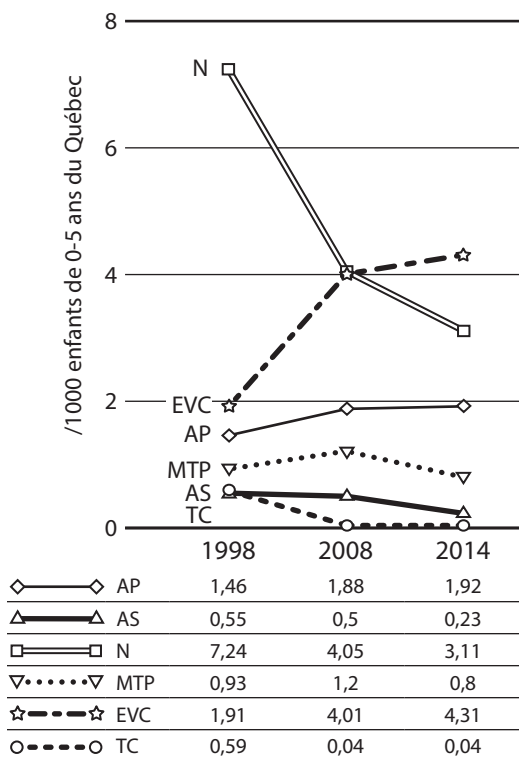
Taux d'enfants évalués avec maltraitance/trouble de comportement sérieux corroborée

Lorsqu'on considère l'ensemble des enfants pour qui la maltraitance/TC est corroborée à l'issue de l'évaluation des SPJ, on constate que le taux est demeuré plutôt stable chez les 0-5 ans, passant de 9,8 à 9,0 pour mille entre 1998 et 2014. Ces taux sont nettement en deçà de ceux qui sont estimés pour les enfants 11-17 ans, pour qui le taux est passé de 12,7 à 14,2 pour mille sur la même période.

Lorsqu'on examine plus spécifiquement chacune des catégories de maltraitance/TC corroborée (Figures 1a et 1b), le portrait se précise davantage. Les taux de chacune des formes de maltraitance/TC ont fluctué durant les 16 années étudiées. Sur la période de 1998 à 2008, on observe des tendances similaires entre les enfants âgés de 0 à 5 ans et ceux âgés de 6 à 17 ans. Toutefois, sur la période plus récente de 2008 à 2014, la situation des enfants 0-5 ans semble s'être améliorée à certains égards :

- ◆ L'abus physique a cessé d'augmenter alors que la hausse s'est maintenue pour les plus vieux;
- ◆ La négligence a continué de diminuer alors qu'elle s'est mise à augmenter pour les 6-17 ans;
- ◆ Les mauvais traitements psychologiques ont diminué alors qu'ils sont restés stables chez les plus vieux;
- ◆ L'exposition à la violence conjugale a ralenti sa progression, alors que chez les plus vieux, la hausse s'est poursuivie.

Si on concentre notre attention sur les données de 2014, on constate que, de façon quasi systématique, les taux estimés pour chaque forme de maltraitance/TC sont plus faibles chez les 0-5 ans comparativement aux plus vieux. Ainsi, en 2014, les taux de négligence, d'abus physique, d'abus sexuel et de mauvais traitements psychologiques sont plus faibles chez les plus jeunes comparés aux enfants plus âgés. La seule exception est le taux d'exposition à la violence conjugale, qui est considérablement plus élevé chez les tout-petits — soit 4,3 pour 1000, contre 2,5 chez les plus vieux en 2014.



AP = abus physique AS = abus sexuel N = négligence

MTP = mauvais traitements psychologiques EVC = exposition à la violence conjugale TC = troubles de comportement

Figure 1a – Taux d'enfants **0-5 ans** selon la forme de maltraitance/TC corroborée

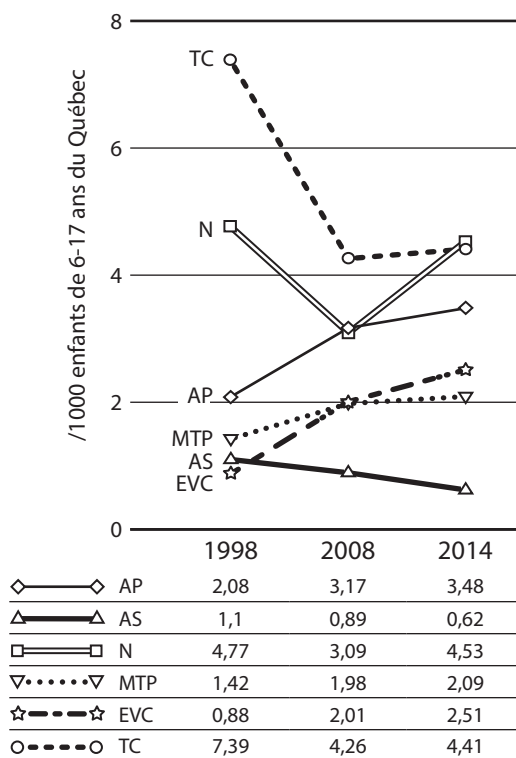


Figure 1b – Taux d'enfants **6-17 ans** selon la forme de maltraitance/TC corroborée

En bref, les enfants 0-5 ans sont moins souvent signalés puis évalués par les SPJ et ils présentent des taux plus faibles pour presque toutes les catégories de maltraitance/TC corroborée. En contrepartie, le taux élevé et la progression rapide de l'exposition à la violence conjugale observés chez les 0-5 ans sont préoccupants, considérant la grande vulnérabilité des enfants de cet âge et considérant aussi que d'autres études démontrent que les enfants exposés à la violence conjugale sont plus à risque d'être victimes d'abus physique de la part de leurs parents (Holt, Buckley, et Wheland, 2008). Avant de conclure sur le fait que les enfants 0-5 ans dans la population semblent moins maltraités que les plus vieux, des explications alternatives doivent être envisagées. Les défis que pose la reconnaissance des incidents de maltraitance en très bas âge, de même que l'impossibilité pour les très jeunes enfants de verbaliser leur souffrance, pourraient expliquer qu'ils soient moins représentés parmi les enfants évalués en protection de la jeunesse, par rapport au poids qu'ils ont dans la population. Enfin, les taux de maltraitance plus faibles chez les tout-petits pourraient bien refléter le fait qu'à l'âge préscolaire, certains enfants sont moins exposés aux regards extérieurs et donc moins susceptibles d'être signalés aux SPJ.

Au Québec, il existe un réseau de milieux de garde bien développé pour les 0-5 ans. L'introduction de ce cahier rapporte d'ailleurs qu'en 2017-2018, 62 % des enfants québécois d'âge préscolaire fréquentaient un milieu de garde. Par la nature des services qu'ils offrent et par leurs contacts réguliers avec l'enfant et ses parents, ces milieux occupent une place importante dans le quotidien des familles.

La fréquentation des milieux de garde et le signalement par les milieux de garde en 2014

Tout d'abord, l'examen des cas évalués en protection de la jeunesse révèle que seulement 4 % des enfants 0-5 ans évalués en 2014 ont été signalés par un milieu de garde. Les sources de signalement les plus fréquentes pour les 0-5 ans sont la police (20 %), les centres jeunesse (14 %) et les CLSC (13 %). Le Tableau 1 présente le pourcentage d'enfants 0-5 ans évalués ayant été signalés par les milieux de garde selon l'âge des enfants au moment du signalement. On constate que les milieux de garde sont à l'origine de 6 % des signalements d'enfants âgés de 2, 3 et 4 ans, mais qu'ils sont moins présents dans le signalement des situations de nourrissons et des situations concernant des enfants de 5 ans. Ces résultats ne sont pas surprenants considérant qu'à ces âges les enfants sont moins susceptibles de fréquenter un milieu de garde, soit parce qu'ils sont à la maison avec leurs parents en congé parental, soit parce qu'ils fréquentent la maternelle. À cet effet, le Tableau 1 nous renseigne également sur le pourcentage de fréquentation d'un milieu de garde et d'un établissement scolaire pour chaque année d'âge. Globalement, 28 % des enfants 0-5 ans évalués par les SPJ sont rapportés par les intervenants comme fréquentant un service de garde, régi ou non, à temps plein ou partiel. Une portion additionnelle de 22 % des 0-5 ans fréquente une maternelle (4 ou 5 ans), alors que 47 % ne fréquentent aucun établissement scolaire ou éducatif, selon les intervenants responsables de l'évaluation.

	Âge en années						total (%)
	< 1 (%)	1 (%)	2 (%)	3 (%)	4 (%)	5 (%)	
Signalé par le milieu de garde	0,8	4,7	6,2	5,6	6,2	0,8	3,7
Fréquentation d'un milieu de garde	9,2	38,9	44,5	51,7	39,6	2,5	28,3
Fréquentation de la maternelle (4-5 ans)	0	0	0	2,9	30,4	82,7	22,0
Ne fréquente aucun milieu de garde ou établissement scolaire	90,8	61,1	53,8	45,4	29,0	5,1	47,4

Tableau 1 – Source de signalement et fréquentation d'un milieu de garde ou d'un établissement scolaire selon l'âge de l'enfant 0-5 ans évalué

En parallèle, nos analyses indiquent qu'en 2014, dans la population des petits québécois âgés de 0 à 4 ans, le taux de maltraitance corroborée est plus faible parmi ceux qui fréquentent un milieu de garde que parmi ceux qui en fréquentent pas : **3,8 pour mille** pour les enfants 0-4 ans en milieu de garde en comparaison à **14,9 pour mille** parmi les 0-4 ans qui ne fréquentent pas un milieu de garde. Ce résultat doit être interprété avec prudence parce que les statistiques disponibles sur le nombre d'enfants de la population générale qui fréquentent un milieu de garde ne tiennent pas compte des milieux de garde non régis par le ministère de la Famille. Néanmoins, l'écart entre ces deux estimés suggère qu'il y a bel et bien un taux de maltraitance plus faible parmi les enfants de la population qui fréquentent un milieu de garde comparativement à ceux qui n'en fréquentent pas.

Les enfants 0-5 ans évalués qui ont été signalés par les milieux de garde en 2014

Regardons maintenant comment se distinguent les situations qui ont été signalées par les milieux de garde de celles qui proviennent d'une autre source, en 2014. Les Tableaux 2 à 6 présentent la fréquence (en pourcentage) de chaque caractéristique dans chacun des deux groupes d'enfants 0-5 ans évalués, soit ceux signalés par les milieux de garde ou par d'autres sources. Comme les données utilisées sont tirées d'un échantillon, des tests statistiques ont été réalisés afin de déterminer si les différences observées entre les deux groupes sont statistiquement significatives ou si elles sont dues au hasard. Lorsque la différence est statistiquement significative, un astérisque (*) est inscrit sur la ligne correspondante dans le tableau. Le petit nombre d'enfants signalés par le milieu de garde dans l'échantillon (n=46) réduit la capacité des tests à détecter une différence significative lorsqu'il y en a une. Pour pallier cette limite, nous interpréterons également les différences qui n'atteignent pas le seuil de signification statistique mais qui s'en rapprochent. Nous avons identifié ces caractéristiques par le symbole « ° » dans les tableaux et nous y référons en termes de « tendance ». Enfin, les pourcentages présentés, lorsqu'ils concernent une caractéristique rare (<10 %), doivent être interprétés avec prudence puisqu'une petite fluctuation dans le nombre d'enfants concernés peut engendrer d'importantes différences de pourcentage.

Le Tableau 2 décrit l'enfant et la situation qui a été évaluée par les SPJ. Les enfants 0-5 ans signalés par le milieu de garde sont légèrement plus vieux que les enfants 0-5 ans dont le signalement provient d'une autre source. L'âge moyen est de 2,7 ans dans le premier groupe, comparé à 2,5 ans dans le second groupe. Les enfants signalés par les milieux de garde sont moins susceptibles que les autres de voir leur situation de maltraitance corroborée à l'issue de l'évaluation (37 % vs 50 %). De manière générale, les deux groupes ne se distinguent pas sur le plan des formes de maltraitance qui sont présentes de manière équivalente dans les deux groupes d'enfants. Toutefois, on observe des différences en ce qui concerne la sévérité

de la maltraitance. Comparativement aux enfants signalés par d'autres sources, ceux qui sont signalés par les milieux de garde présentent plus souvent des blessures physiques et moins souvent de séquelles psychologiques (0 % vs 10 %) et d'incidents répétés. Plus précisément, plus du quart des enfants 0-5 ans signalés par les milieux de garde présentaient des blessures au moment de l'évaluation (26 %), comparé à 6 % parmi les 0-5 ans signalés par d'autres sources.

	Source du signalement		
	milieu de garde (%)	autre (%)	
Sexe féminin	54	48	
Au moins une forme de maltraitance corroborée	37	50	*
Présence d'abus physique corroboré	11	11	
Présence d'abus sexuel corroboré	0	1	
Présence de négligence corroborée	15	17	
Présence de mauvais traitement psychologique corroboré	4	4	
Présence d'exposition à la violence conjugale corroborée	15	24	
Présence de troubles de comportement corroborés	0	0	
Blessures antérieures au signalement	7	3	
Présence de blessures physiques	26	6	*
Présence de séquelles psychologiques	0	10	*
Incidents répétés	37	54	*
	(Moy.)	(Moy.)	
Âge	2,65	2,51	*

*p<0,05; ° 0,05 > p <0,09. Source : analyse secondaire ÉIQ-2014.

Tableau 2 – Caractéristiques des enfants 0-5 ans et des situations évaluées, selon la source du signalement

La présence de toute une série de difficultés de fonctionnement chez l'enfant a été documentée dans le cadre de l'ÉIQ-2014 (Tableau 3). Les intervenants devaient noter, parmi la liste suggérée, toutes les difficultés observées durant l'évaluation du signalement, qu'elles soient confirmées par un diagnostic ou soupçonnées par l'intervenant. Ainsi, les enfants évalués qui ont été signalés par les milieux de garde sont plus souvent identifiés par les intervenants comme ayant un retard de développement (32 % vs 20 %) et des comportements sexuels inappropriés (tendance : 5 % vs 1 %) comparativement aux autres enfants de 0-5 ans évalués. Au global, les enfants signalés par le milieu de garde sont plus nombreux à présenter au moins une difficulté de fonctionnement, comparativement aux enfants signalés par une autre source (tendance : 48 % vs 36 %).

	Source du signalement		
	milieu de garde (%)	autre (%)	
Dépression/anxiété/repli sur soi	11	6	
Autres comportements auto-destructeurs	5	1	
TDA/H	9	12	
Agression	2	4	
Comportement sexuel inapproprié	5	1	°
Trouble d'attachement	12	10	
Trouble du spectre de l'autisme	2	3	
Déficience intellectuelle	2	2	
Retard de développement	32	20	*
Difficultés d'apprentissage	11	11	
Syndrome d'alcoolisme fœtal	0	1	
Test de toxicologie positif à la naissance	0	2	
Déficience physique	0	2	
Au moins une difficulté identifiée	48	36	°
	(Moy.)	(Moy.)	
Nombre de difficultés cumulées	0,91	0,74	

*p<0,05; ° 0,05 > p <0,09. Source : analyse secondaire ÉIQ-2014.

Tableau 3 – Difficultés de fonctionnement observées chez les enfants 0-5 ans évalués, selon la source du signalement

Malgré ce portrait différentiel quant aux caractéristiques des situations évaluées et du fonctionnement de l'enfant, les deux groupes d'enfants ne semblent pas susciter de réponses différentes de la part des systèmes de services, du moins en ce qui concerne l'intervention policière et la décision de placer l'enfant en milieu substitut durant l'évaluation (Tableau 4).

	Source du signalement	
	milieu de garde (%)	autre (%)
Enquête policière pour maltraitance	20	17
Enquête policière pour violence conjugale	22	20
Placement	11	10
Non coopération de la 1 ^{re} figure parentale	4	5
	(Moy.)	(Moy.)
Nombre d'évaluations antérieures	1,44	1,44

* $p < 0,05$; ° $0,05 > p < 0,09$. Source : analyse secondaire ÉIQ-2014.

Tableau 4 – Décisions et interventions durant l'évaluation des enfants 0-5 ans, selon la source du signalement

Les enfants 0-5 ans signalés par les milieux de garde ne se distinguent pas très nettement des autres enfants 0-5 ans sur le plan des caractéristiques de leur milieu de vie (Tableau 5). Que ce soit en termes de déménagement, du type de logement, de la présence de conflits de garde et du recours à la fessée par les figures parentales. Bien que les tout-petits signalés par les milieux de garde ont plus souvent une première figure parentale en emploi que les autres enfants évalués au même âge et qu'ils soient moins souvent rapportés comme vivant dans un ménage qui manque régulièrement d'argent pour subvenir aux besoins essentiels, ces tendances ne sont pas statistiquement significatives.

	Source du signalement	
	milieu de garde (%)	autre (%)
Manque d'argent pour besoins de base	7	15
Déménagement 12 derniers mois	43	45
Non propriétaire du logement	71	78
Logement surpeuplé	7	5
Logement non sécuritaire	11	10
Conflit de garde	15	14
Utilisation de la fessée	17	13
Première figure parentale en emploi	47	35
	(Moy.)	(Moy.)
Taille du ménage	4,11	4,01

* $p < 0,05$; ° $0,05 > p > 0,09$. Source : analyse secondaire ÉIQ-2014.

Tableau 5 – Caractéristiques du milieu de vie des enfants 0-5 ans évalués, selon la source du signalement

Par ailleurs, la figure parentale documentée dans l'étude présente un profil bien différent selon la source du signalement. En effet, l'ÉIQ-2014 permettait à l'intervenant de documenter jusqu'à deux figures parentales cohabitant avec l'enfant au moment du signalement. Le Tableau 6 présente les caractéristiques de la première figure parentale documentée. Les enfants 0-5 ans signalés par les milieux de garde ont moins souvent une figure parentale ayant un problème de santé mentale comparativement aux enfants signalés par une autre source (11 % vs 30 %). On observe également moins de figures parentales ayant un historique de placement en milieu substitut durant leur enfance (tendance : 5 % vs 15 %) et de toxicomanie parentale (tendance : 9 % vs 18 %) parmi les enfants signalés par le milieu de garde comparativement aux autres enfants. Globalement, non seulement la figure parentale des enfants signalés par le milieu de garde a moins souvent une difficulté identifiée par l'intervenant (57 % vs 70 %), mais elle cumule également moins de difficultés de fonctionnement observées (en moyenne, 0,98 vs 1,62).

	Source du signalement		
	milieu de garde (%)	autre (%)	
Alcoolisme	7	11	
Toxicomanie	9	18	°
Déficience intellectuelle	5	4	
Problème de santé mentale	11	30	*
Problème de santé physique	5	6	
Manque de soutien social	25	34	
Victime de violence conjugale	29	33	
Auteur de violence conjugale	7	14	
Placement durant l'enfance	5	15	°
Au moins une difficulté identifiée	57	70	*
	(Moy.)	(Moy.)	
Nombre de difficultés cumulées	0,98	1,62	*
Âge	31,1	30,4	

*p<0,05; ° 0,05 > p <0,09. Source : analyse secondaire ÉIQ-2014.

Tableau 6 – Difficultés de fonctionnement observées chez la première figure parentale des enfants 0-5 ans évalués, selon la source du signalement

Synthèse et pistes de réflexion

En 2014, les enfants 0-5 ans dans la population du Québec étaient moins susceptibles que les plus âgés d'être évalués en protection de la jeunesse à la suite d'un signalement. On observe également dans ce groupe d'âge un taux plus faible pour la plupart des formes de maltraitance connues des SPJ (abus physique, abus sexuel, négligence, maltraitance psychologique, la seule exception étant l'exposition à la violence conjugale). Il faut noter par ailleurs que depuis 2007, les SPJ peuvent intervenir dans les situations où un enfant n'a pas été maltraité mais vit un risque sérieux de l'être. La plupart du temps, ce risque est identifié en raison de l'évaluation d'un incident de maltraitance fondé pour un frère ou une sœur ou dans le cas d'un bébé né d'une mère intoxiquée lors de l'accouchement. Il est donc possible que les tout-petits soient plus susceptibles que les plus vieux d'être suivis par les SPJ en vertu de ce risque sérieux, ce qui contribuerait à maintenir malgré tout un filet de sécurité pour ces enfants plus jeunes. Ces situations n'étant pas corroborées comme de la maltraitance, elles ne sont pas incluses dans les taux corroborés du présent chapitre. Il n'en demeure pas moins que les tout-petits sont moins susceptibles d'être évalués à la suite d'un signalement, avant même que l'évaluation ait pu déterminer si la situation correspond à un risque sérieux ou à de la

maltraitance. Des analyses plus approfondies doivent être réalisées pour vérifier cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, à partir des données disponibles, il demeure impossible de déterminer si les tout-petits sont réellement moins susceptibles d'être victimes de maltraitance ou si cela résulte plutôt du fait que ce groupe d'âge est moins exposé aux regards extérieurs et, par conséquent, que leurs expériences de maltraitance ne soient pas signalées aux autorités.

À cet égard, on s'attendrait à ce que les enfants qui fréquentent un milieu de garde soient plus susceptibles d'être évalués en protection de la jeunesse en raison de leur exposition plus importante à l'extérieur de la famille. Or, nos résultats indiquent plutôt le contraire. Le taux d'enfants maltraités est plus faible parmi les enfants de la population qui fréquentent un milieu de garde que parmi ceux qui ne fréquentent pas de milieu de garde. En outre, nos résultats indiquent que même si 28 % des enfants évalués par les SPJ fréquentaient un milieu de garde, seulement 4 % sont signalés par un milieu de garde. Deux hypothèses peuvent être émises, soit que certaines situations de maltraitance devraient être signalées par les milieux de garde et ne le sont pas pour diverses raisons, soit que les situations de maltraitance sont réellement moins fréquentes au sein de la clientèle des milieux de garde. Des études plus poussées doivent être réalisées afin de mieux comprendre ce plus faible taux de maltraitance connue des SPJ parmi les enfants de la population qui fréquentent les milieux de garde.

L'analyse comparée des enfants 0-5 ans signalés par le milieu de garde et des enfants 0-5 ans signalés par une autre source révèle que les deux groupes d'enfants se distinguent sur plusieurs aspects. Les enfants signalés par les milieux de garde sont plus nombreux à être identifiés par les intervenants des SPJ comme présentant des difficultés de fonctionnement, plus particulièrement des retards de développement et des comportements sexuels inappropriés. Ils auraient moins de séquelles psychologiques et d'incidents répétés, mais davantage de blessures. Par ailleurs, leur figure parentale présente un profil psychosocial moins détérioré, avec moins de difficultés de fonctionnement et des conditions de vie qui semblent moins défavorables. Au terme de l'évaluation réalisée par les SPJ, les situations signalées par les milieux de garde sont proportionnellement moins souvent reconnues comme de la maltraitance comparativement aux situations signalées par d'autres sources.

On peut interpréter ces résultats de diverses façons. D'un côté, les différences observées entre les deux groupes d'enfants 0-5 ans peuvent refléter les pratiques des intervenants en milieux de garde. Ainsi, il est possible que les milieux de garde soient particulièrement sensibles à certaines difficultés de fonctionnement. Ils sont probablement susceptibles de les voir se manifester au quotidien grâce à leur formation, aux contacts réguliers qu'ils ont avec l'enfant et au contexte de socialisation dans lequel ils sont en mesure de l'observer. Ce même contexte peut faire en sorte qu'ils soient

particulièrement bien placés pour identifier d'éventuelles blessures physiques pouvant résulter de gestes maltraitants, ou des situations mettant l'enfant à risque de blessures physiques.

Par ailleurs, le fait que les cas signalés par les milieux de garde soient moins souvent corroborés à l'issue de l'évaluation nous amène à postuler que les milieux de garde prennent au sérieux leur mandat de signalement des situations à risque. Puisque les milieux de garde signalent souvent des enfants en difficultés qui vivent par ailleurs avec des parents sans trop de difficultés, ces dossiers ne sont toutefois pas nécessairement corroborés. Bien que la situation de l'enfant puisse être préoccupante, les intervenants dans les SPJ ne trouvent pas le niveau d'évidence requis pour juger les faits comme étant corroborés. En effet, l'intervention d'exception qui se fait en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) ne vise pas à répondre à tous les besoins de l'enfant, mais vise plutôt les situations où les figures parentales ne sont pas en mesure de répondre adéquatement à ces besoins et que cela compromet la sécurité ou le développement de l'enfant. Les enfants signalés par les milieux de garde ont certainement besoin d'aide et de services spécialisés pour faire face à leurs difficultés, mais ils n'ont peut-être pas nécessairement tous besoin de l'intervention des SPJ. La difficulté d'accès aux services de première ligne pourrait également expliquer certains signalements en provenance des milieux de garde. En l'absence de ressources d'aide ou en raison de délais d'attente trop longs, certains intervenants des milieux de garde se tournent peut-être vers les SPJ avant qu'il ne soit trop tard pour l'enfant.

D'un autre côté, certaines des différences observées entre les situations signalées par les milieux de garde et les autres situations peuvent aussi refléter les particularités de la clientèle qui fréquente les milieux de garde. À partir des statistiques du ministère de la Famille, l'Observatoire des tout-petits estime qu'en 2014, 57 % des enfants 0-4 ans du Québec fréquentaient un milieu de garde régi (Observatoire des tout-petits, 2018). Comparativement aux enfants qui ne fréquentent aucun milieu de garde, ceux qui fréquentent un milieu de garde pourraient être plus susceptibles de vivre avec un parent qui travaille et qui a donc des conditions de vie plus favorables, ce que nos résultats tendent d'ailleurs à confirmer.

Conclusion

Quoi qu'il en soit, les constats qui découlent de la présente analyse ne devraient nullement constituer un frein au signalement avant que la lumière soit faite sur les facteurs en cause dans la plus faible proportion d'enfants reconnus comme maltraités parmi ceux qui sont signalés par les milieux de garde. Rappelons que l'article 39 de la LPJ stipule que tout professionnel travaillant auprès des enfants a l'obligation de signaler une situation s'il croit que la sécurité ou le développement de l'enfant peut être compromis. La LPJ affirme également qu'il incombe aux SPJ de déterminer par la suite si le signalement est recevable, si les faits sont fondés et si une intervention est nécessaire. La protection des enfants est une responsabilité collective et les acteurs des milieux de garde doivent continuer à jouer un rôle actif et bienveillant auprès des enfants qui leur sont confiés. Pour ce faire, ils ont besoin de la collaboration des SPJ pour bien comprendre le sens de l'intervention de chacun.

Afin d'y voir plus clair parmi toutes ces pistes d'interprétation, d'autres travaux de recherche doivent être menés, notamment pour mieux comprendre ce qui influence le signalement chez les intervenants des milieux de garde. La présente analyse indique que certaines manifestations et symptômes bien visibles et facilement identifiables, tels qu'une blessure physique, un retard de développement ou des comportements sexuels inappropriés, se retrouvent en plus grande proportion parmi les enfants signalés par les milieux de garde, comparativement aux enfants 0-5 ans signalés par d'autres sources. En contrepartie, des manifestations plus subjectives ou difficiles à cerner, telles que les séquelles psychologiques, sont beaucoup moins fréquentes. Ce constat suggère que la présence de symptômes objectifs pourrait être un élément déterminant dans le processus décisionnel menant à l'action de signaler. Ces considérations soulèvent toute la question des facteurs qui influencent la propension au signalement. Le prochain chapitre fait un survol des connaissances actuelles sur ce sujet.

Références

- Fallon, B., Van Wert, M., Trocmé, N., MacLaurin, B., Sinha, V., Lefebvre, R., et al., (2015). *Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2013 (OIS-2013)*. Toronto, ON: Child Welfare Research Portal.
- Fallon, B., Trocmé, N., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Felstiner, C., Johnston, A. (2010). *Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2008 (OIS-2008)*. Toronto, ON: Child Welfare Research Portal.
- Finkelhor, D., Saito, K., & Jones, L. (2016). *Updated Trends in Child Maltreatment, 2014*. Durham, NH: Crimes against Children Research Center.
- Gilbert, R., Fluke, J., O'Donnell, M., Gonzalez-Izquierdo, A., Brownell, M., Gulliver, P., ... Sidebotham, P. (2012). Child maltreatment: variation in trends and policies in six developed countries. *The Lancet*, 379 (9817), 758-772.
- Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, N., & Girouard, N. (2017). *Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2014 (ÉIQ-2014)*. Rapport final déposé à la Direction des jeunes et des familles du Ministère de la Santé et des services sociaux. Montréal, Institut universitaire sur les Jeunes en difficulté, Centre intégré universitaire de santé et services sociaux-Centre sud de l'Île-de-Montréal, 120p. http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/eiq-2014_rapport_final.pdf
- Hélie, S., Trocmé, N., Turcotte, D., & Tourigny, M. (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ-2008)*. Rapport final. Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 252p. http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/Faits_saillants_EIQ-2008_FINAL_24_nov.pdf
- Holt, S., Buckley, H., & Whelan, S. (2008). The impact of exposure to domestic violence on children and young people: a review of the literature. *Child Abuse & Neglect*, 32(8), 797-810.
- MacLaurin, B., Trocmé, N., Fallon, B., Sinha, V., Feehan, R., Enns, R., Gail, J., Kitt, O., Thomas-Prokop, S., Zelt, C., Daoust, G., Hutcheon, E., & Budgell, D. (2013). *Alberta Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2008 (AIS-2008): Major Findings*. Calgary, AB: University of Calgary.
- MacLaurin, B., Trocmé, N., Fallon, B., Sinha, V., Enns, R., Feehan, R., ... Hutcheon, E. (2011). *Saskatchewan Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect 2008 (SIS-2008): Major findings*. Calgary, AB: University of Calgary.
- Observatoire des tout-petits (2018). *Répartition des enfants de moins de 5 ans selon qu'ils fréquentent ou non un service de garde régi et selon le type de service de garde fréquenté : Fait saillant provincial*. Récupéré à https://tout-petits.org/donnees/politiques-et-services-de-soutien-a-la-petite-enfance/utilisation-des-services/services-de-garde/accessibilite_services_de_garde/
- Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S., Bouchard, C., Chamberland, C., Cloutier, R., Jacob, M., Boucher, J., & Larrivée, M.-C. (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalés à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ-1998)*. Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP). <http://cwrp.ca/fr/publications/2249>
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., Felstinger, C., Hélie, S., Turcotte, D., Weightman, P., Douglas, J., & Holroyd, J. (2010b). *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect - 2008: Major Findings*. Ottawa: Public Health Agency of Canada.

Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T., & Cloutier, R. (2005). *Canadian Incidence study of reported child abuse and neglect - 2003: Major findings*. Ottawa, ON: Public Health Agency of Canada.

Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., & McKenzie, B. (2001). *Canadian incidence study of reported child Abuse and neglect - 1998 : Final report*. Repéré à http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cisfr-ecirf/pdf/cis_e.pdf

Maltraitance et milieu de garde, ce que la littérature en dit

Marie Paquette, Angela Esquivel, Carl Lacharité et Annie Stipanivic

L'étendue de la littérature scientifique se rapportant de manière spécifique à la situation des éducateurs en service de garde préscolaire demeure encore aujourd'hui restreinte. La problématique de signalement que nous venons de soulever a toutefois fait l'objet de plusieurs projets de recherche. Ceux-ci ont été menés afin d'identifier ce qui détermine la tendance au signalement des éducateurs ou encore des enseignants ainsi que leur compréhension de la situation.

Les facteurs d'influence

Nous pouvons dégager de la littérature deux grandes catégories de facteurs susceptibles d'influencer la décision des éducateurs et enseignants de signaler : (1) les facteurs de nature situationnelle et (2) ceux de nature individuelle.

Facteurs situationnels

Des données qualitatives et quantitatives révèlent que les caractéristiques du cas de maltraitance, et particulièrement la sévérité apparente de symptômes visibles, constituent un levier important de signalement pour les enseignants et les éducateurs (Carlton, 2006; Kenny, 2001, 2004; Gobbels, Nicholson, Walsh, et De Vries, 2008; Poitras, 2014; Toros et Tiirik, 2014; Webster, O'Toole, O'Toole, et Lucal, 2005). La collecte d'indices, étape qui vise à abaisser l'impression d'incertitude qui habite souvent les professionnels impliqués, est facilitée en présence de signes visibles et évidents de mauvais traitements tels que les ecchymoses (Poitras, 2014; Toros et Tiirik, 2014). En ce sens, le signalement d'une situation de négligence ou encore d'abus psychologique nécessite des observations plus fines ou des manifestations comportementales plus spécifiques que pour celle de mauvais traitements physiques, lesquels sont même d'emblée perçus comme mettant plus à risque la sécurité de l'enfant (Poitras, 2014; Toros et Tiirik, 2014). Ces formes de maltraitance pourraient, par conséquent, être moins signalées ou signalées plus tardivement.

Facteurs individuels

L'influence que peuvent avoir des caractéristiques plus individuelles et personnelles a également été étudiée auprès des personnes qui signalent. L'expérience et la formation de l'employé ou du professionnel sont souvent mises en lien avec la tendance à signaler (Goebbels et coll., 2008; Hawkins et McCullum, 2001; Kenny, 2004; Webster et coll., 2005). L'étude quantitative de Kenny (2004), menée auprès de 200 enseignants, a démontré l'existence d'une corrélation positive entre la formation (training) et la capacité à détecter les signes de mauvais traitements. À partir de scénarios fictifs (vignettes), la chercheuse a également comparé le comportement de signalement de futurs enseignants à différents niveaux de leur formation. Les participants étant à un niveau plus avancé de leur formation étaient davantage portés à signaler, et ce, même en présence de signes ambigus de mauvais traitements. Ces résultats corroborent les conclusions précédemment formulées par Hawkins et McCullum (2001) au terme de leur étude sur le comportement associé au signalement des enseignants et des futurs enseignants. De plus, le niveau d'éducation de même que l'expérience de l'individu (i.e. nombre d'années d'expérience dans l'emploi) seraient également, selon certains chercheurs, un prédicteur important de la capacité de l'employé à détecter les signes de maltraitance (Goebbels et coll., 2008; Kenny, 2001; Webster et coll., 2005). Les enseignants ayant un parcours professionnel plus étoffé et qui ont déjà vécu une expérience de signalement détecteraient plus aisément ces situations et signaleraient plus rapidement des signes de maltraitance observés à l'intérieur de scénarios fictifs (Kenny, 2001). Par ailleurs, les résultats de Smith (2009), qui a mesuré et comparé le savoir et les croyances sur la maltraitance infantile de 75 professionnels travaillant à temps-plein au sein d'un milieu de garde préscolaire ainsi que de 65 étudiants y occupant un poste à temps-partiel, apportent quelques nuances aux conclusions des études précédentes. À partir de vignettes, les participants devaient indiquer s'il y avait ou non présence d'abus. Malgré la différence entre les groupes en termes d'expérience et d'éducation, les résultats suggèrent d'importantes similitudes sur le plan des croyances. Les participants embauchés à temps-plein comme les étudiants mettent par exemple davantage d'emphase sur les actes physiques et sexuels dans leur définition du concept de maltraitance.

Ce dernier constat nous amène à souligner que plusieurs études mettent en évidence des lacunes sur le plan des connaissances des éducateurs et enseignants en matière de symptomatologie de la maltraitance et de processus de signalement (Alvarez, Kenny, Donohue, et Carpin, 2004; Kenny, 2001; Schols, Ruiters, et Ory, 2013). Les recherches de Kenny (2001) mettent en lumière l'incertitude des enseignants vis-à-vis l'acte de signaler et les procédures légales qui s'y rattachent. L'auteure relève la crainte qu'ont les employés d'effectuer un signalement injustifié ainsi que leur méfiance vis-à-vis des services de protection de la jeunesse. Elle montre également que la perception du « post-signalement »

influence la façon de gérer une situation de maltraitance soupçonnée. La littérature met justement de l'avant plusieurs facteurs liés à l'appréhension de l'individu qui peuvent influencer son comportement tel que le niveau de confiance dans le système de protection et de justice, la perception du support pendant et après la prise en charge, ainsi que la crainte des conséquences du signalement sur l'enfant et lui-même (Feng, Chen, Wilk, Yang, et Fetzer, 2008; Feng, Huang, et Wang, 2010; Kenny, 2001). L'étude de Feng et de ses collègues (2008) explore la dynamique entre le sentiment d'obligation qui habite l'éducateur de maternelle devant un soupçon de maltraitance et les risques perçus que comportent l'action de signaler (perception des risques influencée par la culture, le système de prise en charge, les conséquences sur la relation parent-enfant, éducateur-enfant et éducateur-parent). L'équipe de chercheurs compare cette dynamique à une danse à la chorégraphie très complexe. Le modèle qui émerge de ces recherches souligne en effet la difficulté que représente cet effort constant de l'enseignant à trouver un équilibre entre la mobilisation, les risques à prendre, l'évitement de la souffrance et sa volonté de préserver une relation harmonieuse avec les enfants et leur famille.

Finalement, l'influence des caractéristiques démographiques et personnelles telles que l'âge, le sexe, le groupe culturel d'appartenance ou la parentalité a aussi été interrogée (Ashton, 2004; Portwood, 1998; Walsh, Bridgstock, Farrell, Rassafiani, et Schweitzer, 2008). Portwood a étudié et comparé la capacité de 320 individus travaillant auprès d'enfants (i.e. enseignants, pédiatres, psychologues, infirmiers, représentant légal) à identifier des actes de maltraitance à l'intérieur de vignettes. Les participants de l'étude se distinguaient par différentes caractéristiques personnelles. Par exemple, certains étaient parents, certains avaient été victimes de maltraitance dans leur enfance et d'autres rapportaient avoir déjà perpétré une forme d'abus ou de négligence. Les résultats montrent que les caractéristiques individuelles de même que les expériences personnelles ne semblent pas avoir d'effet significatif sur l'évaluation des actes décrits dans les vignettes. Les variables étudiées ne prédisent donc pas la tendance à signaler. L'étude d'Ashton (2004), menée auprès de travailleurs sociaux, confirme les résultats de Portwood et ne rapporte aucun lien significatif entre le signalement et l'âge, le genre, le niveau d'éducation ou encore l'ethnie du professionnel.

Critique de la littérature

La littérature nous apprend donc que l'action de signaler peut dépendre d'une pluralité de facteurs. Elle rend compte également de la complexité du travail de l'éducateur en matière de protection de l'enfance. Toutefois, nous pouvons constater un manque d'homogénéité dans les résultats des études. Par exemple, le fait que les variables « éducation » et « formation » soient corrélées de manière positive avec la tendance au signalement n'est pas partagé par toutes les études. En effet, comme nous avons pu le lire, la force de ce lien et son caractère signi-

catif ne font pas consensus. La méthodologie utilisée par de nombreuses études peut expliquer en partie cette observation. D'une part, la démarche quantitative, prédominante dans les études empiriques portant sur la problématique de signalement, s'avère peut-être insuffisante pour analyser la complexité du phénomène. Les conclusions au sujet de la tendance au signalement reposent très souvent sur des réponses à des scénarios fictifs (vignettes) et obtenues à l'aide d'échelles de cotation ou de questionnaires à choix multiples. L'urgence de la situation, les variations de l'impression d'incertitude, celles de plusieurs émotions (i.e. peur, tristesse, indignation, etc.) ainsi que du niveau d'anxiété sont des paramètres, parmi d'autres, qui peuvent y être difficilement pris en compte. De plus, plusieurs protocoles semblent occulter l'aspect collectif de la démarche de prise en charge d'une situation de maltraitance soupçonnée. Les résultats obtenus à l'aide de questionnaires administrés individuellement ne rendent pas compte des interactions entre collègues, de l'implication de l'établissement et de l'intersubjectivité impliquée dans les décisions finales.

Références

- Alvarez, K. M., Kenny, M. C., Donohue, B., & Carpin, K. M. (2004). Why are professionals failing to initiate mandated reports of child maltreatment, and are there any empirically based training programs to assist professionals in the reporting process? *Aggression and Violent Behavior, 9*(5), 563-578.
- Ashton, V. (2004). The effect of personal characteristics on reporting child maltreatment. *Child Abuse & Neglect, 28*(9), 985-997.
- Carlton, R., A., (2006). Does the mandate make a difference? Reporting decisions in emotional abuse. *Child Abuse Review, 15*(1), 19-37.
- Feng, J. Y., Chen, S. J., Wilk, N. C., Yang, W. P., & Fetzer, S. (2009). Kindergarten teachers' experience of reporting child abuse in Taiwan: Dancing on the edge. *Children and Youth Services Review, 31*(3), 405-409.
- Feng, J. Y., Huang, T. Y., & Wang, C. J. (2010). Kindergarten teachers' experience with reporting child abuse in Taiwan. *Child Abuse & Neglect, 34*, 124-128.
- Goebbels, A. F. G., Nicholson, J. M., Walsh, K., & De Vries, H. (2008). Teachers' reporting of suspected child abuse and neglect: behavior and determinants. *Health Education Research, 23*(6), 941-951.
- Hawkins, R., & McCallum, C. (2001). Mandatory notification training for suspected child abuse and neglect in South Australian schools. *Child Abuse & Neglect, 25*(12), 1603-1625.
- Kenny, M. C. (2001). Child abuse reporting: Teachers' perceived deterrents. *Child Abuse & Neglect, 25*(1), 81-92.
- Kenny, M. C. (2004). Teachers' attitudes toward and knowledge of child maltreatment. *Child Abuse & Neglect, 28*, 1311-1319.
- McKee, B. E., & Dillenburger, K. (2012). Effectiveness of child protection training for pre-service early childhood educators. *International Journal of Educational Research, 53*, 348-359.

- Poitras, M. (2014). *L'incertitude dans la prise de décision de signaler la maltraitance envers les enfants à la protection de la jeunesse: étude comparative des processus décisionnels du personnel scolaire entre des situations d'enfants de groupes culturels minoritaires et des situations d'enfants du groupe culturel majoritaire* (Thèse de doctorat inédite). Université Laval, Québec, QC.
Repéré à <http://theses.ulaval.ca/archimede/meta/30963>
- Portwood, S. G. (1998). The impact of individuals' characteristics and experiences on their definitions of child maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 22(5), 437-452.
- Schols M. W. A., Ruiter, C., & Ory, F. G. (2013). How do public child healthcare professionals and primary school teachers identify and handle child abuse cases? A qualitative study. *BMC Public Health*, 13.
- Smith, M. C. (2009). Early childhood educators: Perspectives on maltreatment and mandated reporting. *Children and Youth Services Review*, 32(1), 20-27.
- Toros, K., & Tiirik, R. (2014). Preschool teachers' perceptions about and experience with child abuse and neglect. *Early Childhood Education Journal*, 44(1), 21-30.
- Walsh, K., Bridgstock, R., Farrell, A., Rassafiani, M., & Schweitzer, R. (2008). Case, teacher and school characteristics influencing teachers' detection and reporting of child physical abuse and neglect: Results from an Australian survey. *Child Abuse & Neglect*, 32, 983-993.
- Webster, S. W., O'Toole, R., O'Toole, A. W., & Lugal, B. (2005). Overreporting and underreporting of child abuse: Teachers' use of professional discretion. *Child Abuse & Neglect*, 29, 1281-1296.

Quand les intervenants en milieux de garde sont confrontés à la maltraitance

Annie Stipanivic et Carl Lacharité

Ce chapitre dresse les principaux constats qui se dégagent de groupes de discussion menés auprès d'intervenants œuvrant en milieux de garde. L'objectif de cette recherche exploratoire était de mieux comprendre les processus et les déterminants menant au signalement ou à d'autres formes d'actions lors de cas soupçonnés ou avérés de maltraitance envers les enfants qui fréquentent un milieu de garde.

Méthodologie

Cinq milieux de garde de la région de la Mauricie–Centre-du-Québec et de Montréal (trois centres de la petite enfance - bureau coordonnateur, un bureau coordonnateur de responsables en services de garde et une garderie privée) ont participé aux discussions. Chacun des cinq groupes de discussions était formé de représentants gestionnaires et éducateurs. Deux parents par milieu de garde, soit membres d'un conseil d'administration ou d'un comité de parents, étaient aussi présents. Au total, 34 personnes ont participé à la recherche.

Une rencontre en groupe d'une durée maximum de deux heures a été proposée à chacun des milieux. Les entrevues ont eu lieu en soirée. Un animateur expert dans le domaine de la protection de la jeunesse et un secrétaire provenant du groupe de recherche assistaient aux rencontres. Les entrevues étaient enregistrées et des notes étaient prises tout au long des discussions.

Une fois les présentations faites et les explications données, trois à quatre mises en situation étaient proposées aux participants durant la soirée selon le temps disponible. Suite à la lecture individuelle de la mise en situation, l'animateur interpellait un membre du groupe dont le poste correspond à celui impliqué dans la mise en situation pour ouvrir la discussion. Les échanges étaient ensuite dirigés à partir d'une grille d'entretien développée par l'équipe de recherche¹.

¹ L'équipe de recherche était formée de J. Boisvert (CLIPP), M. Carignan (CJM-IU), C. Lacharité (UQTR) et A. Stipanivic (UQTR).

Six mises en situation ont été créées pour le projet. Chacune aborde un type de maltraitance potentiel et implique un membre du milieu de garde (directeur, éducateur ou responsable en services de garde, responsable d'un bureau coordonnateur). Les vignettes sont disponibles sur le site d'Humanovis : <https://humanovis.ca/wp-content/uploads/2019/04/CPA-Outil-danimation-en-milieu-de-garde.pdf>.

Le contenu des échanges dans les groupes de discussion a été analysé selon une approche qui s'inspire de l'analyse par catégories conceptualisantes (Paillé et Mucchielli, 2012) et de l'analyse par description interprétative (Thorne, 2016). Ce travail a permis de dégager un ensemble de thèmes qui ont été organisés sous forme d'une carte conceptuelle ou heuristique selon la méthode développée par Deladrière, Le Bihan, Mongin et Rebaud (2019). Celle-ci est présentée à la Figure 2.

Analyse des résultats

Les thèmes sont organisés de manière hiérarchique en deux niveaux : d'une part, les préoccupations du personnel des milieux de garde et les pratiques professionnelles avec lesquelles elles s'articulent et, d'autre part, les enjeux liés au signalement d'une situation au dispositif de protection de la jeunesse.

Les préoccupations du personnel des milieux de garde et les pratiques professionnelles

Le premier niveau thématique décrit deux types de préoccupations reliées aux situations de maltraitance des enfants auxquelles sont confrontées les actrices des milieux de garde : des préoccupations centrées sur une forme « active » de maltraitance (par exemple, l'abus physique ou sexuel) et celles centrées sur la négligence envers l'enfant (par exemple, ne pas prodiguer les soins d'hygiène de base. Ces deux territoires mentaux s'avèrent particulièrement distincts dans les représentations que ces personnes se font des enfants qui suscitent chez elles des interrogations, voire des inquiétudes, à l'égard de leur sécurité et de leur développement. Chacune de ces catégories conceptuelles est associée à des processus d'observation de l'enfant, d'analyse de la situation dans laquelle il se retrouve et de décision à prendre qui leur est propre. Ces catégories sont aussi caractérisées par des pratiques distinctives dans la relation avec les parents et la famille ainsi que dans les liens entre leur organisation et d'autres organisations dans la communauté.

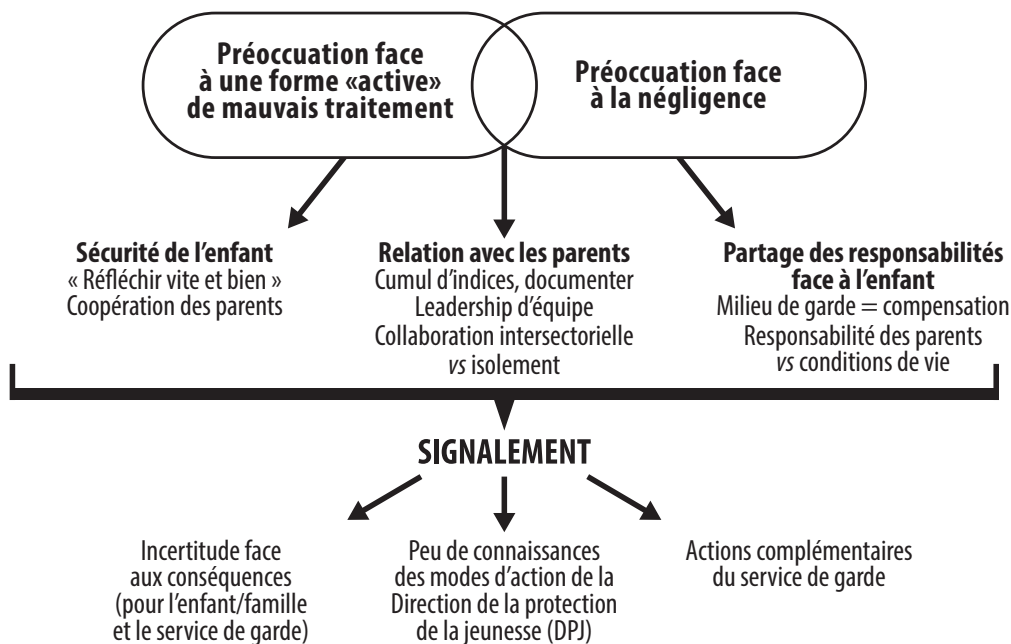


Figure 2 – Carte conceptuelle des thèmes qui se dégagent de l’analyse des échanges dans les groupes de discussion (Lacharité et Stipanovic, 2018).

Les pratiques professionnelles qui sont principalement interpellées par les préoccupations concernant une forme active de mauvais traitement reposent principalement sur la sécurité de l’enfant. Le danger auquel l’enfant est exposé et les répercussions immédiates sur sa sécurité physique se situent au cœur de l’expérience des actrices des milieux de garde. Ces préoccupations mobilisent des pratiques qui exigent « d’agir vite et bien », c’est-à-dire que les signes que présente l’enfant (notamment des manifestations physiques, des verbalisations de l’enfant, des observations d’événements entre ce dernier et l’un de ses parents) sont partagés au sein de l’équipe du milieu de garde. Cette information suscite un processus de réflexion collective qui implique de la corroborer rapidement à l’aide des autres sources d’informations. Des actions sont posées dans des délais courts; celles-ci peuvent impliquer une conversation avec les parents, une consultation avec une ressource professionnelle à l’intérieur ou à l’extérieur du milieu de garde et éventuellement un signalement. La coopération des parents à l’égard des préoccupations du milieu de garde envers l’enfant représente un facteur important dans la planification des actions du personnel. Dans ces situations, l’absence de collaboration des parents peut être considérée comme une source de menace pour le milieu de garde. Leur coopération ou l’absence de celle-ci, voire la présence de menaces plus ou moins directes, sert donc de filtre important à leurs actions dans ce type de situation.

La seconde catégorie de préoccupations des milieux de garde grave autour de situations qui relèvent de la négligence envers l'enfant et des risques significatifs de négligence. Les manifestations physiques, comportementales, cognitives et affectives de l'enfant qui découlent de ce type de situations sont perçues comme étant beaucoup plus complexes à saisir à l'intérieur d'un milieu de garde. Placé devant de telles situations, ce n'est pas tant la sécurité de l'enfant qui organise les pratiques éducatives auprès de ce dernier, c'est plutôt l'intention de poser des actions directes auprès de l'enfant qui viennent compenser ce que ce dernier ne semble pas recevoir dans sa famille. Par exemple, le milieu de garde fournira des vêtements appropriés, de la nourriture, de la stimulation, de l'attention, etc. Sur le plan des pratiques coéducatives, une tension antagoniste se manifeste entre, d'une part, le fait d'offrir aux parents du soutien à leur responsabilisation à l'égard des besoins de leur enfant, et d'autre part, une conscience aiguë des obstacles que ces parents rencontrent dans leur vie quotidienne. Par exemple, la précarité économique, les problèmes personnels et les modèles parentaux absents ou inadéquats entraînent ces constats observés chez l'enfant. Ces éléments ont pour conséquence que les actions qui sont posées font partie intégrante du processus décisionnel et servent de rétroactions à propos de la situation de l'enfant et de sa famille. Dans ces situations, l'enfant est en premier lieu considéré comme un enfant en besoins. Par conséquent, le moteur des pratiques professionnelles s'appuie étroitement sur la mission de coéducation des milieux de garde et du partage des responsabilités face à l'enfant, entre celui-ci et le milieu familial plutôt que sur le construit d'une représentation en tant qu'enfant à protéger au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse. Ces situations impliquent habituellement des liens avec diverses catégories d'acteurs de la communauté qui peuvent être interpellées par les conditions de vie dans lesquelles l'enfant et sa famille se retrouvent. Ici, un éventuel signalement semble être envisagé lorsque le milieu de garde a l'impression d'avoir épuisé ses ressources et celles de son réseau de partenaires. Par conséquent, ce n'est pas tant la situation elle-même de l'enfant qui sera signalée que la réalisation de l'impuissance à répondre collectivement aux besoins de ce dernier.

Il est intéressant de noter qu'il existe une zone de superposition entre ces deux catégories de préoccupations à l'égard de l'enfant qui donne lieu à des pratiques semblables. Quatre éléments émergent de ce que ces catégories de préoccupations ont en commun.

Le premier concerne le rôle central que les milieux de garde attribuent à la qualité de la relation avec les parents de l'enfant qu'ils accueillent. La conception que les actrices de ce milieu ont de leur mission éducative place à l'avant-scène de leur travail l'articulation avec ce que les parents font à la maison. D'une certaine façon, elles n'ont pas seulement le sentiment qu'elles font partie de la vie de l'enfant, mais elles ont l'impression qu'elles font aussi partie de la vie de leur famille². Dès lors, les situations qui suscitent des préoccupations à l'égard de la

² Cet aspect est particulièrement évident chez les responsables de services de garde en milieu familial.

sécurité et du développement de l'enfant imposent une pression importante sur cette alliance coéducative.

Un second élément repose sur la reconnaissance de l'importance de l'observation de l'enfant dans le travail éducatif des milieux de garde. D'une part, il s'agit d'aller au-delà des grilles et des repères habituels qui sont utilisés dans ces milieux pour faire appel à une fonction qu'ils ont moins l'habitude d'exercer. On pourrait qualifier celle-ci de « fonction d'enquête ». Lorsqu'une éducatrice soupçonne un retard ou un problème particulier avec l'enfant, elle va pousser son observation et sa réflexion à propos des besoins à répondre. Un processus sensiblement similaire se met en place lorsque des préoccupations concernent la sécurité et le développement de l'enfant. Les indices ne sont toutefois pas toujours faciles à observer ni à organiser en une réflexion cohérente. D'autre part, cet aspect est également relié à l'importance que les milieux de garde disent devoir accorder au processus de documentation de ce que les éducatrices observent et des actions qu'elles posent.

Un autre aspect met en relief le caractère collectif de la réflexion et de la décision à l'égard de la situation préoccupante d'un enfant. Ici, c'est la qualité du travail en équipe qui est directement évoquée en tant que facteur facilitant le travail du personnel qui est en contact direct avec les enfants et leurs parents. La façon dont les discussions sont animées est considérée comme un atout essentiel au processus de décision.

Enfin, une quatrième dimension qui émerge de l'une ou l'autre des catégories de préoccupations pour l'enfant, touche la qualité de la collaboration entre le milieu de garde et son réseau de collaborateurs de sa communauté. L'isolement est considéré comme étant un obstacle important de la capacité du milieu de garde à agir dans ce type de situation. Cet isolement ne repose pas tant sur la méconnaissance qu'ont les milieux de garde des ressources et des partenaires dans leur communauté que sur les difficultés qu'ils rencontrent à construire des ponts. Dans cette perspective, la collaboration avec les services de protection de la jeunesse est peu considérée comme une source de collaboration et de soutien.

Les enjeux liés au signalement d'une situation au dispositif de protection de la jeunesse

Un second niveau thématique se dégage des échanges dans les groupes de discussion. Celui-ci concerne plus précisément l'acte de signaler la situation d'un enfant aux services de protection de la jeunesse. Trois facteurs semblent façonner le fait de signaler ou non. En premier, les actrices des milieux de garde s'entendent pour exprimer une profonde incertitude quant aux conséquences négatives que peut avoir un signalement dans la vie d'un enfant et de ses parents, mais aussi et tout autant, pour le milieu de garde lui-même. Des participantes aux groupes de discussion ont évoqué des anecdotes qui montrent clairement que l'exigence de confidentialité prévue dans la loi ne tient tout simplement pas la route

lorsqu'il s'agit d'un signalement qui vient du milieu de garde, et ce, malgré que les services de protection de la jeunesse aient suivi à la lettre les procédures sur ce plan. Partant de là, ces personnes ont été confrontées à des situations pénibles dans leur relation avec les parents. Par exemple, la confrontation avec un père en colère à la suite de la visite d'un travailleur social de la protection de la jeunesse lui ayant annoncé qu'un signalement avait été fait à propos de son enfant.

Un second facteur relié à l'expérience de signalement par les milieux de garde relève du sentiment de ne pas connaître suffisamment le fonctionnement du dispositif de protection de la jeunesse. Cela inclut les règles et procédures entourant l'acte de signaler, mais également tout le processus administratif et juridique qu'il enclenche. Cette méconnaissance n'est pas qu'informationnelle, elle est également relationnelle : les milieux de garde ont peu d'occasions de côtoyer directement des personnes qui œuvrent au sein de ce dispositif, ce qui les empêche de profiter des contacts informels que ce type d'occasions procurent. Sur ce plan, certains milieux de garde sont beaucoup plus maillés au dispositif de protection de la jeunesse que d'autres.

Enfin, un dernier facteur relié au signalement porte sur la complémentarité des actions des milieux de garde et des autres services qui peuvent graviter autour des enfants en situations de vulnérabilité. L'acte de signaler implique souvent que ces milieux ne sont pas les seuls à se préoccuper de la situation d'un enfant donné. La préoccupation pour le bien-être d'un enfant peut être partagée par d'autres organisations ou d'autres personnes qui sont en contact avec ce dernier ou ses parents. Ainsi, un signalement constitue souvent la pointe d'un iceberg que le processus de rétention, de traitement et d'évaluation par le dispositif de protection de la jeunesse a la possibilité de mettre à jour. Les milieux de garde peuvent se sentir particulièrement isolés à l'intérieur du réseau qui entoure un enfant. En particulier, on note les responsables de services de garde en milieu familial. De plus, une fois qu'un signalement a été considéré comme étant fondé, le dispositif de protection de la jeunesse fait fréquemment appel au milieu de garde pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant. Certaines participantes ont évoqué la difficulté de faire reconnaître la contribution spécifique mais aussi les limites du milieu de garde dans ce type de situation.

Conclusion

À l'analyse des échanges dans les groupes de discussion avec des milieux de garde, il se dégage de ces trois facteurs — l'incertitude face aux conséquences d'un signalement, la méconnaissance réciproque entre les milieux de garde et le dispositif de protection de la jeunesse et les obstacles à la complémentarité des actions entre ces deux organisations — une représentation de deux solitudes entre le dispositif de services de protection de la jeunesse et les milieux de garde. Ces derniers déclarent qu'ils ne connaissent pas suffisamment bien les procédures organisationnelles liées à la rétention et l'évaluation d'un signalement, de même que ce qui concerne la prise en charge d'un enfant lorsque sa sécurité ou son développement sont compromis. De l'autre côté, les actrices des milieux de garde ont l'impression que les services de protection de la jeunesse ont une connaissance approximative de leur travail et des enjeux qu'il implique. Ce constat pointe clairement vers un examen sérieux et un renforcement substantiel de la relation de partenariat entre ces deux dispositifs au bénéfice des enfants les plus vulnérables de nos communautés.

Références

- Deladrière, J. L., Le Bihan, F., Mongin, P., & Rebaud, D. (2019). *Organisez vos idées avec le Mindmapping* (4^e édition). Paris, France : Dunod.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3^e éd). Paris, France : Armand Colin.
- Thorne, S. (2016). *Interpretative Description: Qualitative research for applied practice* (2nd ed). New York, NY: Routledge.

La notion d'incertitude au centre de la prise de décision

Marie Paquette et Annie Stipanivic

Les divers obstacles à la mobilisation de l'éducateur vis-à-vis d'une situation soupçonnée ou avérée de maltraitance rendent propices l'installation d'un état d'incertitude. Cette incertitude semble d'ailleurs influencer tant les émotions et les pensées des intervenants que la façon dont ils répondent à la situation. Dans cette présente section, nous chercherons, dans un premier temps, à contextualiser, d'un point de vue théorique, la notion d'incertitude au sein de situations ambiguës. Nous verrons ensuite comment cet état d'incertitude s'est reflété dans les réponses des participants aux groupes de discussion, ainsi que la façon dont les facteurs individuels, situationnels ou organisationnels semblent influencer ou moduler leur niveau d'incertitude en situation avérée ou soupçonnée de maltraitance.

Lorsqu'une décision doit être prise, l'individu peut être mû par diverses émotions ou impressions, dont l'incertitude, qui influencent le processus cognitif sous-jacent (Loewenstein, Weber, Hsee, et Welch, 2001; Longford, 2008; Smithson, 2008). La notion d'incertitude se comprend alors comme étant le manque de clarté, voire l'absence des informations disponibles (Smithson, 2008). Le niveau d'incertitude au sein d'une prise de décision se joue donc en fonction de la disponibilité des informations et du degré de clarté avec lesquels elles se présentent à l'individu. Lemaire (1999) décrit les situations de décisions sous incertitude comme étant caractérisées par le fait que l'individu ignore les conséquences ainsi que leur probabilité. Elles se distinguent bien entendu des situations de décision sous certitude, pour lesquelles les retombées sont connues. Les décisions à risques constituent quant à elles un domaine particulier du jugement sous incertitude. Elles surviennent lorsque l'issue ou les conséquences de l'action posée sont incertaines, mais que les risques encourus, soit les possibilités de « gains » ou de « pertes », de « coûts » ou de « bénéfiques » sont bien définies (Zeelenberg et Pieters, 2004). La perception négative que l'individu a de ces situations d'incertitude favorisent l'émergence d'un comportement de méfiance et de précaution (Cadet, 2009). Une telle situation amène l'individu à douter de la validité

des indices dont il dispose pour effectuer son choix, de leur applicabilité ou de leur pertinence vis-à-vis d'une circonstance donnée. Budner (1962) définit l'aversion à l'impression d'incertitude par la tendance à percevoir ou à interpréter des situations d'incertitude comme étant menaçantes. Ces « situations ambiguës » peuvent faire référence au caractère nouveau ou complexe d'une situation ou encore à la présence d'éléments contradictoires au sein de cette dernière. Les recherches de Budner (1962) avaient d'ailleurs fait ressortir deux types de réponses à la menace que représente une situation incertaine. La soumission, générant de l'anxiété ou un comportement d'évitement, constitue une première réaction possible. Le déni, qui se manifeste par le refoulement de la tension ressentie ou encore par un comportement destructeur ou de sabotage, est le second type de réponse pouvant être appréhendé. Ces notions mettent en lumière les différences individuelles qu'il peut y avoir dans le degré de tolérance à l'incertitude ainsi que dans la façon d'affronter les situations d'incertitude.

Manifestations de la notion d'incertitude à travers le discours des participants

L'analyse des discussions menées auprès des éducateurs et des membres de la direction de leur établissement a permis de faire ressortir la présence et l'influence du sentiment d'incertitude dans le processus de décision en situation de maltraitance avérée ou soupçonnée. Les propos tenus par des éducateurs de différents milieux de garde préscolaires et de leurs supérieurs en réponse à des mises en situation de divers cas de maltraitance potentielle (illustrant des abus physiques, sexuels ou de la négligence) permettent de circonscrire la variabilité des manifestations de l'impression d'incertitude. L'incertitude se manifeste à la fois à travers les émotions ressenties et les pensées ainsi qu'à travers les comportements anticipés par les participants.

Émotions et pensées

Les manifestations plus internes de l'incertitude dépassent la simple occurrence d'émotions. Les données dont nous disposons nous permettent de penser que l'incertitude déclenche également un processus de réflexion particulier. C'est une pluralité de sentiments que les éducateurs et leurs responsables rapportent lorsqu'ils sont confrontés aux différentes mises en situation. Les participants verbalisent souvent leur inquiétude, leur colère ou leur inconfort vis-à-vis des situations. Des éducatrices et des membres de la direction se disent par exemple « *préoccupées* » et « *inquiètes* » face à une situation potentielle de négligence; ou encore « *choquées* » et « *frustrées* » vis-à-vis d'un cas d'abus physique soupçonné. Plusieurs participants reconnaissent également leurs limites et vivent un sentiment d'impuissance : « *Je pense aussi qu'émotionnellement, je n'aurais pas la force de...* » (Éducatrice). Outre les émotions négatives qu'ils ressentent, la lecture de ces mises en situation suscite en eux un

travail d'analyse et de remise en question des indices dont ils disposent. Les éducatrices semblent se poser beaucoup de questions au sujet de la signification de ces signes de maltraitance et sur leur propre implication dans la prise en charge de la situation :

« Moi personnellement, je vais parler au « je », je suis proche des enfants fck de créer un lien comme ça pis de savoir qu'il s'est passé quelque chose à la maison, je pense pas que je serais pas capable de rester froide puis de faire face aux parents, d'adresser des questions [...] » (Éducatrice)

*« Mon ex conjoint était avocat criminel. Si c'est vrai, c'est de la rage, mais ça se peut que ça soit pas vrai, ça se peut que ça soit pas ce qu'on pense. Je resterais vraiment méfiante, dans le sens que je serais vraiment sur mes gardes. Mais je ne tirerais pas tout de suite des conclusions d'abus sexuel. »
(Responsable en services de garde (RSG))*

Bien qu'il s'agisse de situations fictives, les participants semblent très souvent rester dans l'impasse et ne jamais arriver à une réponse satisfaisante. Autrement dit, leurs interrogations ne les amènent pas à s'affranchir du sentiment d'incertitude ni même à en faire diminuer l'intensité. L'incertitude semble donc bel et bien persister, tant à l'égard de l'interprétation du cas que du choix des actions à entreprendre.

Comportements

Les manifestations comportementales de l'incertitude sont cohérentes avec les émotions et les préoccupations des éducatrices. Parmi les comportements observés, partager ses inquiétudes à une collègue, demander de l'aide auprès des supérieurs ou même de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) (sans toutefois dénoncer) sont des actions souvent citées à travers les réponses des éducatrices :

« Je serais portée à appeler la DPJ pour avoir un avis... pas signaler. Ma crainte, c'est d'aller trop vite. Est-ce que ça nécessite que je fasse un signalement ou que je reste vigilante ? » (RSG).

« Premièrement, moi ça m'embarrasserait de parler au parent. J'irais demander conseil à la DPJ... pas pour signaler. C'est pas mon registre. » (RSG)

De plus, les propos rapportés confirment l'idée selon laquelle la démarche menant à un éventuel signalement ou à toute autre forme de prise en charge ne s'effectue pas de manière individuelle, mais résulte souvent d'une démarche collective, groupale :

*« C'est sûr que j'irais voir [la direction]. Parler tout le temps à quelqu'un avant d'agir. Je pourrais parler à l'enfant pour voir sa réaction. Mais c'est sûr que j'en parlerais avant. »
(Éducatrice)*

L'attente ou l'adoption d'un comportement plus passif semblent également être récurrents. En effet, comme en témoignent ces réponses au sujet des démarches entreprises lors d'une situation potentielle de négligence, les éducatrices ainsi que leurs directeurs ont tendance à vouloir accumuler des indices ou en attendre d'autres plus probants :

*« Attendre des signes plus parlants : s'il se met à sentir. »
(Adjointe)*

« Regarder l'interaction entre parent et enfant. » (Éducatrice)

Les signes de mauvais traitements évoqués dans les différentes mises en situation ne semblent que très rarement suffisants tant à cause de leur nombre que de leur « importance » pour déclencher de manière immédiate l'action de signaler ou toute autre forme de prise en charge.

Par ailleurs, les éducatrices et les membres de leur direction ont souvent tendance à justifier le comportement des parents ou du moins, à tenter de trouver une explication rationnelle aux gestes qu'ils posent sur leurs enfants. Les propos recueillis au sujet de l'une des mises en situation concernant un abus physique potentiel (histoire de Mathieu) illustrent bien ce phénomène. La détresse de la mère causée par sa récente séparation est un élément du scénario qui semble marquer les participants. Ces derniers, qui, de surcroît, avaient établis des liens avec la mère avant sa séparation, orientent en ce sens leurs actions vers le parent plutôt que vers l'enfant :

« Ben je serais portée, après avoir vu l'enfant, de communiquer avec la mère, puis de la rencontrer de façon vraiment individuelle et de vérifier comment elle va, comment ça se passe, la faire parler un petit peu [...] » (Directrice).

Cette tendance à justifier le comportement du parent s'exprime aussi grandement dans les réponses au contexte de négligence potentielle. Les éducatrices et leurs directeurs verbalisent le fait qu'elles cherchent à comprendre le parent avant de poser une quelconque action:

« Je dirais [aux parents] que j'ai juste des petites inquiétudes de mon côté, que c'est juste pour me rassurer, j'essaierais d'être rassurante pour les parents, pas les mettre non plus... tsé leur dire que j'ai remarqué quelques petites choses, que je veux juste qu'on en discute ensemble... » (Directrice)

*« Ça me chicote. Peut-être qu'ils sont démunis, peut-être qu'ils ont honte de leur situation. Peut-être que c'est de la négligence. »
(Adjointe)*

Le signalement semble être, de manière générale, une action de dernier recours et dont la concrétisation semble faire peur. Ces manifestations de l'incertitude illustrent une certaine tendance à l'évitement du geste de signaler. Il est toutefois important de spécifier que bien que

l'incertitude puisse « paralyser » l'éducateur, le ralentir ou encore lui faire prendre une décision inadéquate, les discussions de groupes nous montrent qu'elle constitue également un moteur et peut ainsi, à travers des échanges entre collègues par exemple, enclencher chez l'employé un processus le menant vers une prise en charge de la situation. L'absence d'incertitude, de remise en question de la situation, des indices dont il dispose, de ses propres connaissances ne mèneraient pas forcément à une prise en charge plus efficace. L'incertitude invite en ce sens à une certaine prudence, à un doute nécessaire permettant parfois de mieux appréhender la réalité.

L'incertitude et les autres facteurs

Outre l'incertitude qui s'exprime dans le discours des participants interrogés, d'autres facteurs, relevés aussi dans la littérature, semblent également s'inscrire dans l'équation. En effet, les particularités situationnelles des scénarios présentés ainsi que les caractéristiques spécifiques aux différentes organisations rencontrées semblent moduler tant le niveau d'incertitude que l'attitude des éducatrices et des membres de la direction.

L'influence de la situation

Force est de constater que le degré d'incertitude ou le niveau d'aisance que laissent transparaître les réponses varient d'une situation à une autre, soit principalement en fonction de la disponibilité des indices et de la façon dont ils se présentent (i.e. leur saillance, leur visibilité, leur quantité). Nous pouvons observer d'autres émotions qui ne sont pas directement liées à l'incertitude, telle que la colère. C'est le cas pour la mise en situation contenant un abus sexuel potentiel qui génère l'expression de sentiments de rage, de colère ou de frustration. Alors que nous pourrions penser que de telles émotions engendreraient un comportement plus proactif que passif, les réponses obtenues démentent cet a priori. En effet, les participants restent méfiants à l'idée de porter un jugement sur la situation potentielle de maltraitance et remettent en question l'idée d'un abus sexuel :

« [...] ça se peut que ça soit pas vrai, ça se peut que ça soit pas ce qu'on pense. Je resterais vraiment méfiante, dans le sens que je serais vraiment sur mes gardes. Mais je ne tirerais pas tout de suite des conclusions d'abus sexuel. » (RSG)

« C'est plus facile d'intervenir dans un abus physique qu'un cas comme ça. » (RSG)

« C'est pas comme des abus physiques. Car on n'a pas de preuve tangible. Je serais toute mélangée. » (Éducatrice)

Cette mise en situation et l'effet qu'elle semble avoir sur les participants montrent que la présence d'indices visibles demeure essentielle à l'activation d'un comportement actif de prise en charge. Le discours

de l'enfant ne semble pas suffisant pour entamer un processus clair de prise en charge. Il est d'ailleurs intéressant de comparer les réponses à cette mise en situation à celles générées par l'une des l'histoires d'abus physique potentiel (histoire de la fillette de 4 ans) qui confronte les participants à la présence d'indices visibles de mauvais traitements. Alors que nous relevons, chez les participants, une nette difficulté voire une incapacité à verbaliser un état émotif, nous pouvons constater que ce scénario est le seul qui provoque une réaction de nécessité et d'urgence de signaler. Les réponses sont alors marquées par une absence de remise en question des indices présents :

« On marque tout, on documente tout. On lui propose de l'accompagner dans sa démarche de signalement. » (Adjointe)

« Je lui [l'éducatrice] suggérerais de pas hésiter à appeler la police si le père est menaçant. » (Adjointe)

Cette mise en situation se distingue des autres par la saillance et la disponibilité des indices de maltraitance qu'elle renferme. Cela montre ainsi le poids considérable que représente le facteur situationnel sur le degré d'incertitude des participants, sur la rapidité du processus décisionnel et, par conséquent, sur la façon dont les éducatrices ou les membres de la direction prennent en charge la situation.

L'influence des facteurs organisationnels

Le rôle que joue l'organisation du milieu de garde, l'absence ou la présence de normes fixées par l'établissement pour répondre à de telles éventualités permet de confirmer l'importance d'un encadrement adéquat. D'une part, le fait d'être entouré par des collègues et de pouvoir partager ses doutes et ses réflexions semblent essentiels pour les éducatrices interrogées. Parmi les réponses recueillies aux différents scénarios, nous pouvons observer le réflexe que constitue cette tendance à demander l'avis de quelqu'un d'autre. Les réponses témoignent unanimement de la nécessité de partager et de réfléchir ensemble à la meilleure manière de prendre en charge la situation. Un problème semble en ce sens se poser en l'absence de marche à suivre clairement établie. Toutefois, la diminution du sentiment d'incertitude chez les éducateurs ne constitue pas le principal effet de ce partage. Cette communication des informations entre collègues semble plutôt induire un transfert de la charge de l'incertitude. À défaut de contribuer à l'occurrence de comportements proactifs, tels que le signalement, les collègues et même les directeurs de l'« employé-témoin » ne semblent pas plus outillés et prennent souvent part à la remise en question des indices présents. Ainsi, les répercussions de ce partage ne semblent pas avoir d'effet significatif tant sur la diminution du degré d'incertitude que sur la vitesse de la prise de décision.

Nous pouvons notamment observer ce phénomène à travers les réponses associées à la mise en situation concernant le cas potentiel de négligence (histoire de Noha) :

« J'essaierais de rencontrer les parents pour voir qu'est-ce qui fait qu'ils sont toujours pressés. J'irais voir [l'adjointe ou la directrice] pour lui montrer les vêtements, lui rapporter mon avis sur les parents. » (Éducatrice)

« Ce que je trouve compliqué avec cette situation-là c'est la notion de valeur. Des parents peuvent changer leur enfant deux fois par jour versus des enfants qui veulent toujours mettre le même vêtement. C'est une question valeurs, d'éducation... » (Directrice)

Alors que l'éducatrice verbalise son incertitude vis-à-vis des indices dont elle dispose ainsi que sa tendance à s'en remettre à la directrice de son établissement, la réponse de cette dernière ne comporte pas de plan d'action clair et défini, mais plutôt un prolongement du questionnement entamé par l'éducatrice. Les directrices ou adjointes interrogées ont souvent tendance à aborder le parent et très peu de mesures claires impliquant l'enfant n'émergent de cet échange.

Par ailleurs, nous pouvons penser que le fait d'être seule, comme peut l'être une éducatrice propriétaire d'un service de garde en milieu familial, représente une difficulté supplémentaire importante. La menace que représente le père de l'enfant dans le scénario d'abus physique (histoire de la fillette de 4 ans) amène l'adjointe à parler d'accompagnement, de mesures de protection mises en place pour assurer la sécurité de l'éducatrice qui signale. Alors que ce soutien de la part des supérieurs paraît essentiel, le fait d'être seul au sein de cette démarche, particulièrement dans une telle situation, peut freiner l'éducatrice dans sa décision de signaler.

Enfin, nous avons observé que certains établissements semblent mieux préparés à l'éventualité de soupçons de maltraitance intrafamiliale. Dans l'un des centres de la petite enfance interrogés, un « protocole maison » a été instauré et a pour but de systématiser les procédures à suivre dans de telles situations. Ce protocole implique la communication des doutes et des indices de mauvais traitements à un membre de la direction et une note adressée aux parents les invitant à s'expliquer. Bien que la présence de cette structure ne semble pas avoir beaucoup d'influence sur les réponses des participants interrogés, il serait intéressant de vérifier son impact sur des situations réelles de maltraitance soupçonnée. Puisque nous connaissons les liens entre le niveau d'incertitude et le sentiment de contrôle, nous pouvons penser que la présence d'un protocole, d'une marche à suivre prédéterminée puisse avoir une influence positive et significative sur une prise en charge efficace.

L'influence des facteurs individuels

Il demeure difficile de dégager de ces groupes de discussion l'influence de facteurs strictement individuels sur le degré d'incertitude. Les réponses des participants interrogés montrent une certaine homogénéité dans la façon de réagir et de gérer les situations soupçonnées de maltraitance. Elles révèlent également l'unanimité des appréhensions et des réticences à l'égard du signalement. Malgré le fait que l'échantillon de participants soit représentatif des différents types de services de garde et intègre tous les paliers de la hiérarchie organisationnelle de ces milieux, on ne peut rendre compte d'une influence particulière attribuée à l'expérience ou à l'éducation sur les réponses données. La littérature fait pourtant état d'une certaine implication, à degré variable, de l'éducation et de l'expérience dans la capacité à détecter la maltraitance et dans la façon de la prendre en charge. Toutefois, les principes méthodologiques qui sous-tendent notre démarche des groupes de discussion ne sont peut-être pas optimaux pour déterminer des caractéristiques individuelles susceptibles d'influencer le niveau d'incertitude et le comportement. En ce sens, certaines nuances individuelles ont pu être éclipsées.

Enfin, bon nombre d'études portant sur le signalement de la maltraitance en milieu scolaire ou préscolaire ne semblent pas encore s'être penchées sur le phénomène de l'incertitude. Il paraît plausible de penser que lorsqu'ils soupçonnent un cas de maltraitance, les éducateurs ou les enseignants passent par un processus de raisonnement particulier et par l'activation de plusieurs émotions. Il devient alors pertinent d'aller au-delà de la considération des facteurs individuels (démographiques, éducationnels, etc.), situationnels ou environnementaux afin d'interroger le niveau d'incertitude des acteurs impliqués. Ainsi, se pencher sur les facteurs prédisposant l'installation de l'état d'incertitude, sur la façon dont cette incertitude influence le processus décisionnel de l'individu confronté à la situation de maltraitance, puis l'action — ou l'inaction — qui le suit, constituerait un angle d'approche intéressant pour réfléchir au problème de signalement. Une telle investigation permettrait peut-être d'en savoir davantage sur la façon de réagir des éducateurs face à un cas de maltraitance soupçonnée, et ce, en regard de leurs obligations professionnelles et légales.

Conclusion

Ces groupes de discussion ont permis de dégager de façon plus concrète les facteurs susceptibles d'expliquer l'impression d'incertitude ainsi que ses conséquences sur le personnel des milieux de garde. L'analyse de leur contenu révèle non seulement les besoins du milieu en matière de protection de l'enfance, mais aussi des façons d'y répondre. Par exemple, un besoin d'encadrement et de formation sur la thématique de maltraitance semble se dégager à travers les propos recueillis. Des solutions permettant d'atteindre un niveau de certitude plus optimal pourraient inclure l'instauration d'un protocole clair et structuré ainsi qu'une formation visant à développer les connaissances sur les types de maltraitements intrafamiliaux. Nous pouvons supposer que ce genre de solutions aurait pour effet d'accroître le sentiment de contrôle, d'augmenter la vitesse de reconnaissance des signes de mauvais traitements et de rendre les éducateurs plus proactifs.

Finalement, cette démarche auprès de groupes de discussion et les connaissances que nous avons pu en dégager ouvrent la porte à une compréhension du processus à la fois cognitif et émotionnel qui soutient la décision de l'éducateur, ou tout autre professionnel, de signaler un cas soupçonné ou avéré de maltraitance. En effet, les données issues de ces entrevues nous donnent une bonne idée de ce qui habite l'éducateur dès l'instant où il est plongé dans une impression d'incertitude, jusqu'à la manifestation d'un comportement choisi, en passant par un processus de traitement particulier. Ces données permettent d'ores et déjà de modéliser les grandes étapes de la prise de décision dans ce contexte complexe et délicat. Des entretiens individuels portant sur des situations réellement vécues et associées à des pensées et à des émotions ayant concrètement habitées les participants pourraient être envisagés afin de comprendre de façon plus précise et nuancée les principaux enjeux relatifs à ce type de décision sous incertitude. Une telle démarche permettrait également de cibler, à partir du mécanisme interne de prise de décision, des pistes d'intervention future.

Références

- Budner, S. N. Y. (1962). Intolerance of ambiguity as a personality variable. *Journal of personality*, 1(30), 29-50.
- Damasio, A. R. (1995). *Descartes'error: Emotion, reason, and the human brain*. New York, NY: Putnam.
- Lemaire, P. (1999). La prise de décision. Dans P. Lemaire (Éd.), *Psychologie cognitive* (pp. 255-260). Bruxelles, France: De Boeck Université.
- Loewenstein, G. F., Weber, E. U., Hsee, C. K., & Welch, N. (2001). Risk as feelings. *Psychological Bulletin*, 127(2), 267-286.
- Longford, S. (2008). Uncertainty in decision-making: Intelligence as solution. Dans G. Bammer & M. Smithson (Eds), *Uncertainty and risk: Multidisciplinary Perspectives*. London, UK: Earthscan.
- Poitras, M. (2014). *L'incertitude dans la prise de décision de signaler la maltraitance envers les enfants à la protection de la jeunesse: étude comparative des processus décisionnels du personnel scolaire entre des situations d'enfants de groupes culturels minoritaires et des situations d'enfants du groupe culturel majoritaire* (Thèse de doctorat inédite). Université Laval, Québec, QC. Repéré à <http://theses.ulaval.ca/archimede/meta/30963>
- Smithson, M. (2008). Psychology's ambivalent view of uncertainty. *Uncertainty and risk: Multidisciplinary perspectives*, 205-217.
- Zeelenberg, M., & Pieters, R. (2004). Consequences of regret aversion in real life: The case of the Dutch postcode lottery. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 93(2), 155-168.

Conclusion

Le désir des femmes de contribuer autrement au développement de la société a forcé les instances gouvernementales du Québec à revoir leurs programmes de soutien notamment au plan des services de garde. Le taux de participation des femmes à la population active est passé de 74 % il y a 20 ans à environ 87 % aujourd’hui (La Presse Canadienne, 2018). Conséquemment, un nombre d’enfants de plus en plus élevé fréquente un milieu de garde préscolaire et, en majorité, à temps plein. Ces établissements constituent donc plus que jamais un milieu de vie où se tissent des liens significatifs entre les parents, l’enfant et les éducateurs. À titre d’exemple, l’éducateur d’un enfant fréquentant un milieu de garde à raison de quatre jours par semaine sera la personne qui passera le plus de temps en présence de l’enfant éveillé. Ultimement, c’est tout le personnel du milieu qui devient témoin du développement de l’enfant à travers toutes ses sphères de fonctionnement dans ses progrès, mais aussi à travers ses défis. Parce que la violence familiale constitue un phénomène insidieux qui peut s’avérer particulièrement difficile à déceler chez les tout-petits, le personnel des milieux de garde est souvent pointé comme observateur privilégié de victimes potentielles.

À cet égard, on s’attendrait à ce que les enfants qui fréquentent un milieu de garde soient plus susceptibles d’être évalués en protection de la jeunesse. Les données de *l’Étude d’incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse* (ÉIQ-2014) montrent qu’il n’en est pas ainsi. Le taux d’enfants victimes de mauvais traitements qui fréquentent un milieu de garde est plus faible que parmi ceux qui n’en fréquentent pas. Par ailleurs, même si un peu plus du quart (28 %) des enfants évalués par la protection de la jeunesse fréquentent un milieu de garde, seulement 4 % sont signalés par les milieux de garde. L’examen des profils des enfants signalés par un milieu de garde montre la présence d’une fréquence plus élevée de manifestations et symptômes visibles — tels que des lésions objectives, des retards de développement ou des comportements sexuels inappropriés — que parmi les autres enfants faisant l’objet d’un signalement. Ces constats s’avèrent à la fois intéressants et préoccupants. Est-ce que les enfants fréquentant les milieux de garde sont réellement moins à risque de vivre de la maltraitance ou bien, pour des raisons encore méconnues, font l’objet d’un regard différent à l’intérieur d’un milieu de garde ?

L’analyse des contenus des groupes de discussion soulèvent plusieurs hypothèses offrant des pistes de réponses. Il semble en effet se dégager une réflexion différente chez l’intervenant selon le type de manifestations présentées par l’enfant. Des indices de maltraitance entraînant des lésions objectives telles que l’abus physique ou sexuel génèrent

un processus d'observation, d'analyse et de prises de décision qui diffère de celui qui se met en place face à des indices de négligence possible. En amont à ces trajectoires de réflexions, plusieurs éléments communs qui témoignent de toute l'importance et le professionnalisme du personnel du milieu de garde face à l'enfant qui leur est confié sont relevés. On cherche à observer-colliger de façon rigoureuse, à partager en équipe l'information tout en se préoccupant de la qualité du lien qui s'est établi au fil du temps avec le parent. Ces éléments à la fois favorables au développement optimal de l'enfant dans son milieu de garde peuvent aussi être à la source de doutes chez l'intervenant et orienter de façon conséquente sa prise de décision. Le support concret des partenaires de la communauté et particulièrement celui des services de la protection de la jeunesse apparaissent comme des éléments essentiels à une prise de décision plus confortable de la part de l'intervenant.

L'analyse des contenus rapportés en termes de processus et d'enjeux en groupes de discussion s'inscrivent dans le même sens que les résultats des recherches encore peu nombreux à être publiés dans le domaine à ce jour. Le processus de raisonnement à travers lequel passe l'intervenant en milieu de garde face à une situation de maltraitance suspectée ou avérée est particulier et dépasse la présence ou l'absence de facteurs individuels, situationnels ou environnementaux spécifiques. Plusieurs émotions habitent l'intervenant à partir du moment où la certitude quant au bien-être de l'enfant est ébranlée. Nos travaux permettent de dresser les grandes étapes de la prise de décision dans un contexte à la fois complexe et délicat impliquant le milieu de garde, les services de protection et les parents et au centre duquel se place l'enfant. Ces premiers résultats invitent à la poursuite de travaux de recherche plus ciblés visant à mieux documenter le processus de prise de décision individuelle et de groupe afin de proposer des aménagements menant à une mobilisation plus efficace et efficiente pour les intervenants en milieux de garde.

Références

Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, N., & Girouard, N. (2017). *Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2014 (ÉIQ-2014)*. Rapport final présenté à la Direction des jeunes et des familles du ministère de la Santé et des services sociaux. Institut universitaire Jeunes en difficulté, Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Montréal. Repéré à http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/eiq-2014_rapport_final.pdf

PROGRAMME
2131

PROFIL RECHERCHE

Doctorat en psychologie

CONCENTRATION *Études familiales*

La concentration en études familiales permet aux étudiants provenant de milieux différents de se rencontrer afin de faire progresser les connaissances sur la famille québécoise dans un contexte d'ouverture aux autres disciplines.

plus de détails à www.uqtr.ca/programme

PROGRAMME
0831



Études familiales

programme court
de 3^e cycle

UQTR

plus de détails à www.uqtr.ca/programme

Ce programme court a été conçu dans le but de faciliter son accès aux professionnels déjà actifs sur le marché du travail.

Les cours sont donnés selon des modalités d'enseignement s'appuyant sur des cours intensifs et des cours en conférence web.

PROGRAMME
UNIQUE

0744

programme court
de 2^e cycle

UQTR

plus de détails à www.uqtr.ca/fc.pratiqueparticipative

Pratique participative en **intervention psychosociale**

Ce programme court propose une synthèse théorique et clinique de plusieurs approches d'interventions qui s'intéressent à la participation des personnes dans le cadre des services sociaux et des soins qu'elles reçoivent.

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières